

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. NOVEMBRE.

1785.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, ^{vn}
avant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur,*



JOURNAL
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. NOVEMBRE.

1785.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De l'universalité de la langue françoise : discours qui a remporté le prix de l'académie de Berlin. A Berlin, & se trouve à Paris, chez Bailly. 1784. 1 vol. in-8^o. de 92 pag: Prix 48 fois.

1784. x Justice
P. 266.

Quelque étendue que l'on suppose la langue françoise, il n'est pas aisé de se persuader que tous les peuples & toutes les nations policées de l'univers s'accordent à lui rendre hommage, au préjudice

Dd 2

de la leur, & à vouloir unanimement l'adopter. La délicatesse de chaque peuple par rapport à une langue étrangère & vivante, s'oppose trop à cette prétention; & tous ont naturellement les droits de leur amour-propre à conserver. Cependant l'académie de Berlin, en proposant la question de l'universalité de la langue françoise, a demandé: 1°. *Qu'est-ce qui a rendu la langue françoise universelle?* 2°. *Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative?* 3°. *Est-il à présumer qu'elle la conserve?* Ces trois points sont appuyés sur un faux supposé. La langue françoise est plus généralement répandue que les autres langues vivantes: 1°. à raison du regne de Louis XIV qui fixa l'admiration de toute l'Europe & lui donna des modeles dans tous les genres de sciences. 2°. à raison de la mobilité des François & leur goût pour les voïages; car on en trouve dans tous les pays en nombre bien supérieur à toute autre nation étrangère, particulièrement des instituteurs (d'Alembert se vanta un jour d'en avoir donné plus de 400 à la seule Allemagne); & ces gens-là sans doute ont soin de faire connoître leur langue. Mais tout cela ne la rend pas universelle à beaucoup près. Cependant M^r. de Rivarol auteur du discours couronné, en supposant cette universalité, en donne des raisons toutes singulieres. "Ce qui distingue, dit-il, notre langue des anciennes & des modernes, c'est
 » l'ordre & la construction de la phrase. Cet
 » ordre doit toujours être direct, & nécessairement
 » remment

15. Novembre 1785.

403

rement clair. Le François nomme d'abord
le *sujet* de la phrase, ensuite le *verbe*,
qui est l'action, & enfin l'*objet* de cette
action. Voilà la logique naturelle à tous
les hommes; voilà ce qui constitue le sens
commun. Or, cet ordre si favorable, si
nécessaire au raisonnement, est presque
toujours contraire aux sensations qui nom-
ment le premier l'objet qui frappe le pre-
mier : c'est pourquoi tous les peuples,
abandonnant l'ordre direct, ont recours aux
tournures plus ou moins hardies, selon
que leurs sensations ou l'harmonie des
mots l'exigeoient; & l'inversion a prévalu
sur la terre, parce que l'homme est plus
impérieusement gouverné par les passions
que par la raison. Cet ordre naturel dès
qu'il est inviolable, dès qu'il exclut les *tour-
nures hardies*, dès qu'il ne se prête pas à
ce que les *sensations & l'harmonie des mots*
exigent, dès qu'il ne peut être le langage
d'un homme gouverné par les passions &c.
dès-lors, cet ordre naturel est un ordre gê-
nant, sec, aride, contraire à l'effort du gé-
nie, à tout ce qu'il y a d'admirable dans
l'éloquence des Cicéron & des Démosthènes,
dans la poésie sublime des Virgile & des
Homere.

Au lieu de s'étendre à perte de vue sur la
symétrie & la monotonie de la langue fran-
çoise, & d'en faire une raison absurde d'une
universalité chimérique, M^r. de R. auroit mon-
tré plus d'impartialité s'il avoit fait observer,
qu'une langue assujettie d'un côté à des en-

traves si pénibles, & de l'autre jouet du caprice, & l'objet de révolutions journalières, matière d'exercice pour les petits maîtres & les précieuses qui de moment à autre lui enlèvent des mots, lui en donnent, changent la prononciation, l'orthographe &c * , qu'une telle langue ne pouvoit devenir universelle que lorsque l'univers aura été conquis par les badauds de Paris. . . . Mais cette époque, M^r. de R. semble l'annoncer par l'épigramme mise à la tête de son *Discours* :

Tu regere eloquio populos, ô Galle, memento.

Peu de tems après l'impression de ce *Discours*, a paru le *Prospectus* d'une *Anatomie de la langue françoise*, dont l'auteur entre bien vivement dans les vues de l'orateur couronné; mais à ses raisons il en ajoute tant d'autres qu'il devient presque plaisant. Cette *Anatomie* avoit déjà paru en anglois, composée par le même qui en propose aujourd'hui la traduction. On trouve dans ce *Prospectus* une lettre de Voltaire qui commence ainsi *Un octogénaire très-malade, & qui bientôt ne parlera plus aucune langue, vous remercie à n sensiblement du profond ouvrage que vous avez eu la bonté de lui envoyer sur la langue françoise*. Après cette lettre on voit l'éloge que M^r. Court de Gebelin a fait de la même *Anatomie*. Rien ne méritoit effectivement mieux l'approbation de M^r. de Gebelin que l'ouvrage de M^r. de Saufeuil; car si celui-ci n'y avoit mis son nom, on eût cru voir un frere du *Monde primitif*: tant il y a de rapports entre les idées & la manière des deux auteurs.

1783. p. 106.
15. Sept.
1784. p. 95.

Peut-on négliger dans l'éducation l'étude de la langue latine ? *Plaidoyer déclamé au college du chapitre de Tournai, à la distribution solennelle des prix.* A Tournai, chez Varlé. 1785.

C E qui eût paru, il y a quelques années un paradoxe révoltant, est devenu un problème que les petits-maîtres ne craignent pas de décider en faveur de leur inapplication & de leur ignorance. L'auteur de ce *Plaidoyer* rétablit dans toute sa force, une vérité presque méconnue, & dont l'impression s'affoiblit tous les jours *. “ Je
 „ ne puis, dit-il, m'empêcher de gémir sur
 „ la triste nécessité de prouver l'utilité de la
 „ langue latine. Peu s'en faut que je n'imité
 „ le prince des orateurs dans ses invectives
 „ contre les mœurs du tems où Catilina
 „ troubloit la république. Sous le spécieux
 „ prétexte de réformer & d'éclairer, on ob-
 „ scurcit les notions les plus claires : on
 „ confond toutes les idées : on renverse
 „ les principes les mieux établis. Les plus
 „ hardis paradoxes sont accueillis avec dis-
 „ tinction. Le regne des arts est menacé
 „ d'une fatale anarchie. On ne veut plus
 „ mettre sa gloire qu'à détruire l'édifice élevé
 „ avec tant de peine & tant de soins. On
 „ nous réduit enfin à prouver un sentiment,
 „ qui a été adopté par tous les siècles, qui
 „ est la source de toutes les connoissances.”

* 15 Journ.
1785. P. 82.

„ qui a produit tous les grands hommes du
 „ siècle précédent „ “ Paroissez géné-
 „ ration orgueilleuse & enflée de prétendus
 „ succès. Venez accroître ce trésor immense,
 „ & placer à côté de tant de livres respec-
 „ tables des productions qui puissent servir
 „ d'entretiens aux races futures. Mais, qu'ap-
 „ portez-vous ? Des monceaux de romans,
 „ des amas d'insipides comédies, des volu-
 „ mes d'analyses, qui ne vous laissent que la
 „ gloire frivole du plagiat. De quel front
 „ osez-vous mettre un vil clinquant auprès
 „ de l'or le plus pur ? Vous présentez des
 „ traductions ? Mais pouvez-vous ignorer
 „ que la même pensée, revêtue de différens
 „ idiomes, change quelquefois à un tel point,
 „ qu'elle devient méconnoissable ? D'ail-
 „ leurs, un tems viendra où ces ouvrages se-
 „ ront presque inintelligibles. Convenez donc,
 „ malgré votre orgueil & votre suffisance,
 „ que vos vues sont bien foibles & qu'elles
 „ se bornent à plaire à un troupeau de mo-
 „ dernes admirateurs. Jamais vous ne vivrez
 „ dans les siècles futurs, sans le secours d'une
 „ langue immortelle. „

Ce dernier passage se rapporte au contraste
 que présente (ainsi que nous l'avons dit
 dans l'article précédent) l'inconsistance de
 toutes les langues vivantes, mais particulie-
 rement de la françoise, avec l'immutabilité de
 l'antique & majestueux idiome des Romains.
 C'est avec regret que nous avons observé
 que les ouvrages du beau siècle de Louis XIV
 seroient bientôt inintelligibles ; l'auteur du *Plai-*
 doier

15. Novembre 1785. 407

doier va plus loin , & remarque qu'à force
d'innovation & de raffinement nous n'enten-
dons presque point le langage du moment
actuel. " Que l'on nous permette de jeter
» quelques regards sur un ouvrage donné à
» l'occasion d'un événement tout récent qui
» couvrit l'Autriche d'un sombre deuil & fit
» couler les larmes des habitans de ces con-
» trées. Une oraison funebre, prononcée en
» présence des membres de l'académie fran-
» çoise, vit le jour sous leurs auspices &
» avec le sceau de leur approbation. La re-
» nommée annonçoit une merveille & no-
» tre avidité, allumée par la reconnoissance,
» nous dispoit à trouver des beautés dans
» un juste tribut offert à la mémoire de Ma-
» rie-Therese. Mais qu'avons-nous vu ? Qu'a-
» vons-nous compris ? L'orateur débute en
» nous assurant que ce n'est point le *res-*
» *pect national qui commande à sa pensée.*
» Il se dispose à élever à une illustre Prin-
» cesse un monument qui est tout à la fois
» justice & modele. Il nous dit que les
» roïaumes étrangers sont la postérité pour
» les Rois & que tous les élémens de l'hé-
» roïsme s'empressent à la fois de sortir des
» êtres extraordinaires. Mais qu'est-ce que
» commander à sa pensée ; élever un mo-
» nument qui est justice & modele ; voir la
» postérité dans les roïaumes étrangers ;
» faire sortir des êtres extraordinaires les
» élémens de l'héroïsme ? Autant d'énigmes,
» que nous ne comprenons pas davantage que

nos petits-maîtres ne comprennent le latin. „

“ Voulez-vous une image de la déplorable situation de Marie-Therese, lorsque l'Europe soulevée contre elle, forma ce terrible orage, qui menaça si longtems son trône? *Embrassez, avec l'orateur, ce formidable tissu que la politique avoit formé; cette vaste enceinte de terreur; cette chaîne de périls dont elle avoit investi une jeune Reine sans défiance & sans précaution.* Si vous appelez cela le langage de l'éloquence, dites-moi quelle est la définition de celui du phébus ou de l'enflure. „

“ Bientôt on me montre une jeune Reine *investie d'une gloire antique, dont tous les raïons viennent se confondre sur elle; une puissance murie par de longues combinaisons, des talens aggrandis par la réflexion & par la prévoïance.* Sont-ce là, Messieurs, je vous le demande, les raïons, la puissance & les talens du goût? „

“ Ces traits, saisis au hazard dans la foule, prouvent la décadence de la langue françoise. Nous ne pouvons nous empêcher après cela de convenir de la nécessité d'un idiome, qui, sans varier dans ses principes & dans ses expressions, puisse servir au goût & à l'érudition de bouffole & de point d'appui. Si la nécessité est prouvée, l'utilité est incontestable. Tous les siècles & toutes les nations l'ont reconnue. Portons nos pas vers les trésors littéraires. Jettons-y les yeux. La conviction „

tion bannira bientôt les doutes accumulés par l'esprit de nouveauté. (a)

Ne négligeons pas l'aveu d'un bel-esprit françois, romanesque & romancier, touchant l'état où la jeunesse est réduite par tous ces systèmes anti-latins & anti-catholiques, par toutes ces nouvelles méthodes, ces abrégés, ces élémens, ces encyclopédies &c. " Mais, dit M. d'Arnaud, l'indiscrétion ne fut poussée plus loin qu'elle ne l'est aujourd'hui, sur-tout parmi notre jeunesse indisciplinable. Elle parle, discute, juge de tout avec une assurance aussi ridicule qu'indécente. Voilà où nous a conduit l'abus de la société, celui des livres, des dictionnaires, des journaux, des théâtres, la malheureuse facilité d'entrer trop tôt dans le monde, l'excessive indulgence des femmes qui devoient être au nombre de nos législateurs, la fureur du bel-esprit; on appelle ce bavardage impertinent, le ton aisé. Aussi nos jeunes gens n'ont-ils jamais été plus superficiels, n'approfondissant rien, ne remontant jamais aux sources, ne possédant que des notions très-légères, très-vagues: ce sont les pédans les plus jolis

Deff. de
l'homme sensé
liv. F. 5.

(a) L'orateur pouvoit ajouter que ces traits pouvoient combien nos beaux-esprits avoient mauvaise grace de rire de la *Semaine de du Bartas*, où le tonnerre est le tambour des dieux, le soleil le grand-luc des chandelles. Assurément les belles phrases du jour sont bien semblables à celles-là.

„ du monde ; ce qui annonce nécessairement
 „ ces tems d'ignorance d'où le beau regne
 „ de Louis XIV nous avoit retirés. „

L'auteur de ce *Plaidoyer*, qui à des principes justes, à une bonne & exacte logique, joint une imagination féconde & brillante, s'est déjà fait connoître par un poëme sur *les amusemens de la jeunesse*, plein de sentiment, de graces naïves & touchantes. Je n'en citerai que ce morceau qui respire le zele des bonnes mœurs & le desir de les conserver dans des cœurs innocens :

Il est une vertu timide, mais aimable
 Et des cœurs innocens compagne inséparable,
 Des plus légers forfaits le souffle vénimeux
 En un instant flétrit les charmes de ses yeux.
 Elle est d'autres vertus gardienne fidele :
 L'aspect de tout péril allume son beau zele.
 Ah ! vous reconnoissez cette chaste pudeur
 Qui répand sur nos fronts une vive couleur.
 Le Tout-Puissant se plaît à nourrir dans une ame
 De son amour divin l'incomparable flamme,
 Lorsque ses soins constans conservent un trésor
 Dont le prix & l'éclat surpassent ceux de l'or.
 Mais dès qu'à pas bruyans avec un front de

roche,
 Parmi les vils plaisirs, l'impureté s'approche :
 La pudeur aussi-tôt d'un pas léger s'enfuit,
 Et dans quelque forêt cherche un obscur réduit,
 Le crime alors ravit le lys de l'innocence ;
 Et par degrés enfin nous livre à l'impudence.
 L'imposture à nos yeux attache son bandeau ;
 Sans douleur, sans regrets, nous conduit au

tombeau.
 D'un Dieu dans nos esprits le souvenir s'efface ;
 Des plus beaux sentimens, on n'y voit plus la

trace.
 De la plus fausse joie enivrés à longs traits,
 Du chemin du Tartare ils ne sortent jamais.
 Périr sans retour celui dont l'ame noire,
 Sur la jeune pudeur remporte une victoire.



L'Enfer des Peuples anciens, ou Histoire des dieux infernaux, de leur culte, de leurs temples, de leurs noms, de leurs attributs. Avec la description des morceaux célèbres de peinture, gravure & sculpture des artistes anciens & modernes qui ont représenté ces divinités. Par M. Delandine, avocat, de l'académie des sciences, belles-lettres & arts de Lyon &c. Avec l'épigraphe au revers du titre.

Di quibus imperium est animarum, umbræque
filentes,
 Et chaos, & Phlegeton, loca nocte tacentia latè,
 Sit mihi fas audita loqui *Aneid. VI.*

A Paris, rue & hôtel serpente; à Liege, chez Lemarié. 1784. 2 vol. in-12. Prix 4 livres.

L'Ordre, la clarté, l'érudition caractérise ce traité de mythologie, qu'on lit avec plaisir malgré l'aridité que semble annoncer un sujet fabuleux, traité par tant d'écrivains, dans toutes les langues du monde, & pour ainsi dire, sous toutes les formes possibles. La manière de M^r. Delandine a quelque chose de neuf; il paroît avoir saisi toutes les vues qui rendent utile l'étude de la fable. L'histoire des mœurs & des usages des anciens peuples, l'intelligence des auteurs grecs & latins, des ouvrages & des monumens anti-
 ques,

ques, & même des peintures & sculptures modernes, tiennent étroitement à la mythologie : mais ce que du premier abord on n'aperçoit peut être pas également, c'est qu'elle n'est rien moins qu'indifférente à la métaphysique & à la morale ; car malgré les absurdités dont elle fourmille, " on y voit, dit M^r. Delandine, ces idées générales d'ordre & de justice universellement répandues, cet espoir d'une autre vie & de l'immortalité de l'âme, qui rend l'homme meilleur & plus heureux. "

Cette observation que l'estimable auteur met dans tout son jour, suffit pour réfuter le paradoxe de Plutarque & de Bayle, qui ont avancé qu'il valoit mieux ne croire en aucune divinité que d'en avoir des idées fausses : paradoxe qui outre l'absurdité qu'il présente en matière de raisonnement, est encore, comme Voltaire lui-même l'a observé (a), une maxime funeste à la société & une espèce de blasphème politique. " Telles étoient, dit M^r. Delandine, les divinités nombreuses qui,

(a) " Telle est la faiblesse du genre humain ; & telle est sa perversité, qu'il vaut mieux sans doute pour lui d'être subjugué par toutes les superstitions possibles, pourvu qu'elles ne soient point meurtrières, que de vivre sans religion. L'homme a toujours eu besoin d'un frein ; & quoiqu'il fût ridicule de sa criquer aux Faunes, aux Sylvains, aux Naiades, il étoit bien plus utile d'adorer ces images fantastiques de la divinité, que de se livrer à l'athéisme ", *Volt. de la Toler.* c. 20.

15. *Novembre 1785.*

413

„ suivant les anciens, peuploient les enfers :
„ leur idée faisoit fuir le vice (a). Souvent
„ celui qui brûloit de commettre le crime, s'ar-
„ rêtoit en songeant à la vigilance de Né-
„ méfis; les meurtriers, les homicides, appré-
„ hendant les remords des furies, laissoient
„ échapper leurs poignards; & l'homme faux
„ & perfide redoutoit les châtimens d'Hécate.
„ Les ondes froides du Styx, les eaux rapi-
„ des de l'Acheron, les flots obscurs du Co-
„ cyte, les rives affreuses de l'Erèbe, le
„ fleuve de Feu, & celui de Larmes, inspi-
„ roient des réflexions favorables à plusieurs,
„ & les forçoient à devenir justes & bons.
„ L'idée de la sévérité des juges, de la féro-
„ cité de Cerbère, du pouvoir vengeur de
„ Pluton, de la nuit éternelle & des vices
„ hideux, faisoit évanouir les projets auda-
„ cieux, & désarmoit les tyrans. En Grece,
„ & en Italie, les peuples, pour franchir
„ le Tartare & parvenir à l'Elysée, firent
„ taire leurs passions; ils devinrent plus
„ qu'ailleurs généreux & fideles à leurs ser-
„ mens, pleins de patriotisme & de coura-
„ ge. Leur intérêt propre les foumettoit à
„ l'intérêt général; la crainte des malheurs
„ à venir, leur apprenoit à se sacrifier souvent

(a) Cela n'a rien de contraire à ce que l'on a dit si souvent, de l'abomination des mœurs païennes comparées avec celles des Chrétiens; il en résulte seulement que ce qu'il y avoit de vertu quelconque chez les Païens, étoit l'effet des idées religieuses.

„ pour le bonheur des autres ; & , comme
 „ on ne peut en douter, la pensée d'une
 „ autre vie rendit celle dont ils jouirent,
 „ moins criminelle & plus utile. „

Quelle ne doit pas être la force & l'irrésistible impression de l'idée d'un avenir éternel, d'un Dieu rémunérateur & vengeur, de l'immuable essence du bien & du mal moral ; puisque défigurées par toutes les illusions de la fable, ces grandes vérités ont produit de si puissans effets ! L'auteur avoit dit auparavant en parlant de la *Vieillesse* “ Sou-
 „ vent on plaçoit la figure de cette divi-
 „ nité à côté de celle de la crainte, parce
 „ que c'est du terme de la vie qu'on jette
 „ un regard tremblant sur les actions qui en
 „ ont marqué le cours. Sache, dit Platon,
 „ que lorsqu'on est prêt à descendre dans la
 „ tombe, la crainte s'empare de nous, &
 „ place dans notre souvenir le bien qu'on a
 „ négligé pendant la vie. C'est alors, que
 „ les peines & les supplices, réservés aux
 „ criminels, qu'on n'avoit regardés que
 „ comme des fables ridicules, touchent
 „ l'ame & nous font frémir.... Le vieill-
 „ lard examine les choses avec plus d'at-
 „ tention, il est saisi d'effroi : s'il a fait
 „ tort à quelqu'un, le désespoir l'accable ;
 „ pendant que celui qui n'a rien à se re-
 „ procher, conçoit cette douce espérance,
 „ que Pindare a nommé la nourrice de la
 „ vieillesse. „

M^r. D. est très éloigné de la fausse opi-
 nion de ceux qui envisagent le polythéisme
 comme

comme la première religion des hommes, opinion contraire non-seulement au témoignage de l'histoire sainte & profane, mais aux lumières de la raison, à la marche naturelle de l'esprit de l'homme, ainsi que je l'ai observé ailleurs *, " & enfin à la destinée générale des choses humaines qui finissent toujours par la dégénération & la corruption ; à moins que des efforts soutenus n'empêchent ou n'arrêtent l'effet de cette pente fatale (a). L'homme, dit M^r. D, né sans son aveu & périssant de même, connu, dès son origine, qu'une volonté supérieure à la sienne, une force plus active entretenoient ses ressorts, & pouvoient lui donner des jours plus longs & plus heureux. Des idées grossières lui firent bientôt oublier qu'il ne devoit son encens qu'à un seul Etre qui avoit tout créé ; il ne comprit plus que le même Dieu pût verser sur lui les biens & les maux, paroître bienfaisant & terrible, rendre le ciel serein, & y faire éclater la foudre. Il divisa son pouvoir, il imagina des dieux bons & méchants, des dieux rémunérateurs & vengeurs. Dès-lors tout ce qui, dans l'univers, frappa ses sens, tout ce que son esprit put se représenter, devint l'objet de son culte, & reçut son hommage. La nature

* Catech.
Phil. p. 102

(a) *Vidi læta diu & multo spectata labore,
Degenerare tamen, ni vis humana quotannis
Maxima quæque manu legeret : sic omnia fœtis
In pejus ruere ac retrò sublapsa referri.* I. Georg.
II. Part. E 6

„ ture entiere s'anima & fut déifiée. Tout
 „ y fut gouverné par des génies chargés de
 „ veiller au bonheur de l'homme, & de
 „ pourvoir à ses besoins. C'est ainsi qu'on
 „ peupla de dieux le ciel, la terre & les
 „ eaux. „

A cela ajoutons que l'opposition directe & continue de l'idée d'un Dieu avec la corruption de l'homme, avec ses passions & ses vices, a dû naturellement précipiter l'altération de ce grand dogme. Reconnoître un Dieu unique, tout-puissant, saint, juste, équitable, c'étoit reconnoître son empire exclusif sur les esprits & les cœurs, c'étoit souscrire à l'obligation de vivre dans sa crainte & dans son amour, de n'être & de n'agir que pour lui & selon lui. Or une telle conviction étoit bien importune pour les hommes tels qu'ils sont; & ne pouvant entièrement effacer la grande & profonde idée, d'où découloient ces conséquences, ils se sont appliqués à l'affoiblir, à la dénaturer. “ Pour
 „ ne pas se donner tout uniment à leur Créa-
 „ teur, dit un philosophe chrétien, pour
 „ rester le maître de ses desirs & de
 „ ses actions, pour assurer une indépendance
 „ sacrilège de sa personne & de son cœur;
 „ l'homme a imaginé toutes sortes de diver-
 „ sions, de compensations, de substitutions,
 „ de remplacements. Plus les pratiques de ce
 „ culte factice étoient extraordinaires, vio-
 „ lentes, douloureuses, ou d'une luxure dé-
 „ goutante; plus on les croioit propres à
 „ guérir ce sentiment secret & importun

15. Novembre 1785. 417

„ d'une Divinité qui vouloit l'homme tout
„ entier. Delà les initiations sanguinaires ou
„ abominables, les mutilations, les sacrifices
„ humains, & tout cela pour éluder le
„ grand précepte : *Diliges Dominum Deum*
„ *tuum ex toto corde tuo ; & ex totâ ani-*
„ *mâ tuâ, & ex totâ fortitudine tuâ.* „

Deut. VI. 2



Lettres sur la France, l'Angleterre & l'Italie. A Geneve, & se trouve à Liege, chez Desfoer. 1785. 1 vol. in-8^o. de 148 pag. Prix 2 liv. 5. sols.

LE voïageur commence par s'étonner de l'importance que les François attachent au sacre de leurs Rois ; cela ne m'a pas donné une bien grande idée de son jugement en fait de bonne politique & de monocratie *. Je n'aime pas davantage à le voir mécontent du gouvernement de la bonne & sage Marie-Thérèse, tendre mere des peuples, auxquels sa mémoire est toujours chere & qui ne prononcent pas son nom sans attendrissement. Je suis bien sûr que le voïageur ne fait pas sa cour à l'auguste Fils, en contrôlant, ne fût-ce que sur l'article des livres & des sciences, la mémoire de la mere. *Le génie*, dit-il, *étoit forcé à se replier en (sur) lui-même.* Je ne fais si celui de l'anonyme auroit eu beaucoup de plis à faire ; mais pour moi, je me croirois fort ambitieux en fait de *génie*, si je me souhaitois tout celui des Van

* 15 Déca.
1784. P. 562.

Ec 2

Swieten, des Hell, des Keri, des Mako, des Denis, des Calles, des Metaftafe &c qui n'ont été forcés à aucun pli à raison d'une censure trop sévère.

Ce début singulier m'a ôté l'envie de faire de ces lettres une lecture soutenue. En les parcourant j'ai vu çà & là des choses intéressantes exposées avec clarté & quelques fois avec le langage du sentiment ; j'en ai vu d'autres qui ne m'ont pas fait le même plaisir. J'ai plaint, par exemple, le voyageur d'avoir pris tant d'humeur contre les *Monsignori qui ont laissé dégrader la voie apienne*, qu'il appelle *la reine des chemins* ; car du tems d'Horace cette *reine* dérangeoit déjà les boiaux de ceux qui s'y promenoient avec trop de vitesse : *Minùs gravis Appia tardis*. Les autres chemins de l'Etat ecclésiastique que le voyageur trouve *des plus mauvais*, ne m'ont pas à beaucoup près paru tels. Ceux que j'ai suivis depuis Aquapendente jusqu'à Rome, depuis Rome jusqu'à Lorette, &c, ne m'ont pas paru plus mauvais que ceux de la Toscane, de l'Etat de Venise &c. Mais si les *Monsignori* ont chagriné le voyageur, les Anglois l'ont merveilleusement enchanté, parce que ce sont eux, oui précisément les Anglois, qui ont fait naître sur la terre l'honneur, la bienfaisance &c ; avant eux on ne favoit rien de tout cela :

L'amour pour son païs, l'HONNEUR, la BIEN-
FAISANCE,
Voilà les sentimens, les vertus de l'Anglois !
O peuple glorieux, qui leur donna naissance,
Puisse-t-il, dans ton sein, ne s'altérer jamais !

15. *Novembre* 1785. 419

Notre voïageur versifie quelques fois avec plus de justesse, & en général, il réussit assez bien pour un étranger dans la poësie françoise. J'en donnerai pour exemple ces vers sur la situation de Naples :

Combien le jour est beau dans ce brillant lointain !

Que j'aime à contempler l'aurore renaissante,
De roses parfemer cette mer rugissante !
Que l'air est doux & pur ! que le ciel est serein !
Au bruit impétueux de l'onde, qui murmure,
Quittons sans différer le duvet corrompé ;
Contemplons les bienfaits de l'auguste nature,
Et dans ce grand spectacle admirons son auteur.



Quand de l'astre du jour la belle avant-couriere,
De ses raïons légers vient effleurer la terre ;
Que de riches objets, confusément éparés,
Enchantent à la fois mes avides regards !
Dans ces lieux, que j'habite, au pied de mon

afyle,
L'onde écume & se brise en longs mugiffemens.
Je vois fuir les vaisseaux, & le pilote habile
Dans la voile flottante emprisonner les vents.



En vain ces monts brûlans renferment le tonnerre ;

En vain l'enfer s'épuise en efforts superflus,
Et par de noirs volcans nous déclare la guerre.
Vésuve ! tes horreurs sont des beautés de plus.
Non loin de ton foier, à jamais redoutable,
On a vu s'élever un palais fastueux ;
Au sein de la grandeur, que le goût rend aimable,

Portici, dès long-tems, semble braver tes feux.



Rien n'y flétrit les dons, que la nature étale ;
Elle semble y fixer ses riantes douceurs.
En sortant de son lit, l'amante de Céphale
Y voit par-tout les fruits mûrir parmi les fleurs.

Borée, au front neigeux, d'une haleine incon-
stante,
N'y trouble point le sort de ces heureux climats;
Le zéphyr les défend de la chaleur brûlante,
Et fidele à leur sol, en bannit les frimats.



Heureux ! qui, par l'attrait d'une ame libre &
pure,
Opposant un front calme aux volages destins,
Exempt d'ambition, amant de la nature,
Dans ces lieux enchantés coule ses jours sereins;
Qui, loin du bruit des cours, des ennuis de la
ville,
Au sein de l'amitié peut terminer son sort;
Qui voit sans s'effraier, l'approche de la mort...
Et rêve sur la tombe où repose Virgile.



Poésies diverses de M. Hoffman. A Nancy,
& se trouve à Paris, chez Prault 1785.
petit in-12. de 164 pag.

C E recueil, composé de fables, de fran-
ces, de madrigaux, de chansons, de
romances, &c, en présente plusieurs qui
réunissent la bonne poésie à la raison &
offrent une philosophie douce parlant le lan-
gage des graces. En voici quelques exem-
ples.

BONHEUR & MALHEUR.

Conte

Bonheur & Malheur sont deux freres ;
Mats ennemis.
Fortune & Hazard sont leurs peres * ;
Mais sont amis.

* Le poëte n'eu-sage que l'ordre apparent & sensible des
choses humaines.

15. Novembre 1785.

421

Malheur, à la figure noire,
Fut peu fêté ;
Bonheur fut, comme on le peut croire,
L'enfant gâté.
Le couple eut à peine atteint l'âge
Où l'on s'instruit,
Qu'au college du voisinage
Il fut conduit.
Malheur avoit fort bonne tête
Et de l'esprit :
Mais bonheur étoit un peu bête
Et rien n'apprit.
Malheur à travailler sans cesse
Fut condamné ;
Monsieur Bonheur à la paresse
Fut destiné.
Pourtant Dame Philosophie
S'en enticha,
Et pour époux toute la vie
Le rechercha.
Mais, las ! Bonheur de la Folie
S'amouracha.
Malheur ne plaisoit à personne :
Il étoit laid ;
Mais l'orgueil que le savoir donne
L'en consoloit.
Qu'arriva-t-il ? Bonheur, peu sage,
Bientôt vieillit ;
Il devint timide, volage :
Il s'amollit ;
Mais malheur en butte à l'orage
Point ne foiblit :
Il vainquit tout, & son courage
S'en orgueillit.
Pourtant, enfin, au mariage
Chacun pensoit,
Pour charmer les ennuis de l'âge
Qui s'avançoit.
Bonheur épousa l'Inconstance,
Fut malheureux ;
Malheur qui plut à l'Espérance,
Se crut heureux. (a)

(a) Que de traits à ajouter encore aux avantages du
malheur ! C'est lui qui fait goûter profondément les momens
de

Ces vers qui justifient si bien le malheur des plaintes élevées contre lui de tous les points de cet univers, & qui montrent les avantages que la Providence a placés dans le sein de l'infortune, me rappellent un conte oriental qui répand également sur les disgrâces des raisons de consolation. Les traits y sont trop fortement marqués, & c'est une vraie caricature en morale; mais il faut bien qu'il ait le ton & la manière des peuples parmi lesquels on suppose qu'il a été fait.

Nahamir, ou la Providence justifiée. Conte arabe.

*Nouveau
Conte des fées,
pour servir de
suite à toutes
les bibliothèques
amusantes, ou de cam-
pagne, à Paris
chez Desven-
tes. 1782, 2
vol. in-8Havo.*

“UN petit homme bossu, borgne, boiteux & manchot, demandoit l'aumône aux portes de Bagdad; il éclatoit en murmure contre la Providence, sur-tout lorsqu'il voioit des hommes qui lui paroissoient heureux. Cet homme se nommoit Nahamir. Il fut abordé par un vieillard respectable qui avoit entendu quelques-unes de ses plaintes; le vieillard le pria de le suivre, Nahamir le suivit tout en boitant. Ils s'affirent sous un platane, & le mendiant, à la priere du vieillard, lui raconta son histoire. Il étoit fils d'un riche marchand de Damas, dont l'opulence avoit passé en proverbe; étant jeune, il avoit une belle taille, il marchoit droit, avoit deux beaux

de félicité & de paix, qui sans lui fetoient des momens de satiété & d'ennui: c'est lui qui préserve de l'aveuglement que produit le bonheur; qui met dans les jouissances de la modération & de la défiance: c'est lui qui donne de la sensibilité pour les souffrances & les peines des autres, qui leur prépare une compassion vive & efficace; tandis que le bonheur endurcit les cœurs, & les ferme au tendre sentiment de la pitié:

*Non ignara mali miseris succurrere disco. IV Æneid.
— Reflex. de Mr. Necker, 1 Sept. 1785 p. 15.*

15. Novembre 1785.

423

yeux, & deux mains qui en valaient trois pour l'adresse & la force ; de plus il étoit puissamment riche. Le vieillard lui demanda s'il n'avoit pas conçu de l'orgueil de tous ces avantages ; il l'avoua, & continua son histoire. Il épousa une femme jeune, jolie & riche, de laquelle il eut six enfans, que la mort lui enleva ; bientôt sa femme suivit ses enfans au tombeau : après cela il eut une longue maladie, qui le rendit bossu ; pour avoir quelque tems après passé la nuit sur sa terrasse, il se releva avec un œil de moins ; il voit de sa fenêtre deux hommes qui se battent dans la rue, il vole à leur secours, & se casse une jambe ; il donne un sequin à un homme qui lui demande l'aumône, & ce misérable tire de dessous sa robe un sabre, & lui abat le bras : plusieurs banqueroutes diminuèrent bientôt sa fortune, au point qu'il ne lui restoit plus qu'un petit bien de campagne, pour lequel il partit, espérant y aller vivre en philosophe ; des parens avides & dénaturés, protégés par un coquin de Cadi, trouvent le moyen de lui arracher le dernier débris de sa fortune ; & le voilà vieux, infirme, réduit à demander l'aumône, & ne pouvant pardonner au Ciel de l'avoir précipité dans un pareil abîme de douleurs. »

« Voilà donc, mon ami, dit le vieillard, le sujet de tes murmures ? — Et, de par Mahomet, que voulez-vous davantage ? Vous me paroissez un étrange homme ! Vieux, bossu, borgne, boiteux, manchot, mourant de faim, ne faudra-t-il pas que je me loue de la Providence ? — Affurément, tu lui dois des actions de grâces sans nombre. — Insultez-vous à ma misère ? — Je veux te consoler, & te prouver ton bonheur. — Mon bonheur ! . . . (Le boiteux indigné, oublia qu'il n'avoit qu'une jambe, & fit un saut en arrière). — Oui, ton bonheur ; entends la vérité, & rends justice à la Sagesse éternelle que tu oses accuser. Tu survis d'abord à toute ta famille ; voilà la première grace que tu reçois du Ciel. — Comment, l'existence ? —

Eh, comptes-tu pour rien d'être ? Mais écoute ; tu avois dans ton enfance une taille élégante : frémis du fort que t'auroit occasionné ce foible avantage. La femme d'un Cadi devoit te voir à Bairam , elle fût devenue amoureuse de toi , t'eût sollicité ; tu aurois succombé , & on t'auroit empalé. — Voilà une bosse bien justifiée. Dieu soit loué ! Et mon œil gauche , me persuaderez-vous que je sois fort heureux d'en être débarrassé ? — Sans contredit , mon ami ; au moment que tu as perdu ton œil , le calife vouloit te faire l'honneur de t'admettre au nombre des glorieux ministres de ses plaisirs. Si tu avois eu tes deux yeux , on te faisoit eunuque ; il vaut mieux encore être borgne ; qu'en penses-tu ? — A la bonne heure , passe pour mon œil ; mais ma jambe , je vous attends-là. — Encore des actions de grâces à l'Être suprême ; te rappelles-tu un précipice où tu te fusses fracassé tous les membres sans ta jambe de bois qui t'a retenu ? — Il est vrai que j'ai quel qu'idée de cet événement. — Quelqu'idée ! . . . Oh hommes ingrats ! à peine vous souvenez-vous des miracles qui s'opèrent tous les jours en votre faveur , & vous ne cessez de fatiguer la Providence de vos plaintes , au moindre accident que vous essuïez. — Accident ? En vérité , voilà bien le nom ! Vous appelez des accidens tant de revers affreux ? Soit , je vous accorde tout ce que vous voudrez ; vous parlez comme le prophète Ali , mais comment excuserez-vous mon bras ? Et encore en quelle occasion l'ai-je perdu ? quand je secourois l'indigence. — Aussi le Ciel t'a-t-il récompensé amplement , en te privant de ce bras que tu regrettes : tu n'auras pas oublié un certain jour de la fête de Hussein , où l'on t'insulta ? — Je m'en souviens , que je n'ai pu me venger. — Eh bien , si tu avois eu l'usage de ce bras qui te manque , tu aurois tiré ton sabre ? — En pouvez-vous douter ? — Et tu aurois été percé de mille coups. — Vous êtes un homme bien singulier ! bientôt vous me ferez croire que je

suis un des favoris de la Providence. Je vous abandonne ma taille, mon œil, ma jambe, mon bras; mais du moins s'il m'étoit resté ma femme? — Elle auroit trahi son honneur, & tu fusses tombé dans le désespoir. — Et mes enfans? — Ils devoient entraîner la perte de l'empire. — Et ma pauvreté? — Ta destinée, si tu fusses resté opulent, étoit de faire un détestable usage de tes richesses, d'endurcir ton cœur, de te livrer à tous les excès, à tous les crimes; d'être, en un mot, en horreur au genre humain. — Le Ciel m'a tout ravi; que m'a-t-il laissé? — La vertu; tu n'as rien à te reprocher, tu n'as point de remords, tu n'as que des malheurs... Le vieillard lui mit ensuite la main sur les yeux; & Nahamir vit d'un seul coup d'œil les maux innombrables qui naissent de la plupart des choses que les hommes regardent comme des biens, & les malheurs affreux qu'essuioit une foule de mortels & dont il se voioit préservé. Eh bien, ose encore te plaindre, s'écria le vieillard; il dit, & ses rides s'effacent & disparaissent: la majesté d'un Dieu s'affied sur son front resplendissant de lumière; sa taille s'éleve comme un cédre superbe; de ses yeux sortent des éclairs; un Ange, en un mot, de la première hiérarchie, se fait voir dans toute sa splendeur. Nahamir se prosterne; l'Ange lui dit: souffres patiemment; après ta mort, tu recommencera une nouvelle carrière, où toutes les félicités t'attendent... L'Ange s'envola, & Nahamir, après avoir murmuré pour la dernière fois, retourna aux portes de Bagdad, en demandant l'aumône, & remerciant le Ciel de tout son cœur d'être vieux, bossu, borgne, boiteux & manchot. » (a)

(a) Ce conte pourroit être regardé comme une espece de commentaire, en forme d'apologue, de ce passage du Pseaume 122: *Terrantem pertransiit anima nostra: forsitan pertransiit anima nostra aquam intolorabilem.*

Voici encore deux exemples de la manière de M^r. Hoffman.

Les trois âges de l'amour.

J'aime l'amour dans son enfance,
Il est timide & caressant ;
Le petit fripon, en bleffant,
Imite si bien l'innocence !

Mais après les tendres aveux,
Tout-à-coup vous le voyez croître ;
C'est un jeune homme audacieux
Qui d'esclave est devenu maître.

Hier enfant, homme aujourd'hui,
Mais demain, quelle différence !
C'est un vieillard qui meurt d'ennui
Dans les bras de la jouissance. (a)

Aux femmes.

Vous savez mieux plaire & séduire,
Vous savez mieux aimer que nous ;
Vous avez le parler plus doux,
Vous avez un plus doux sourire.

Mais pour compléter votre empire
Et nous mettre en tout après vous,
Mesdames, il faut encore dire :
Vous savez mieux tromper que nous.

(a) Observ. de M^r. de Tott, I Avril 1785, p. 48. —
25 Mai 1785, p. 98.





Histoire de l'émigration des religieuses conduites en France par Mr. l'abbé de saint-Sulpice, envoyé de Madame Louise de France & du prince de L. évêque de Gand, pour la translation des reliques de sainte Colette à Poligny en Franche-Comté. Par le P. Elie Harel, membre de plusieurs académies. A Paris, chez Guillot à Liege, chez Lemarié. 1 vol. in-12 Prix 30 f. avec figures.

PEtite brochure où il y a des détails édifiants & curieux, mais dont le sujet eût été susceptible de plus de précision & de dignité. C'est l'histoire de l'événement touchant & honorable à la profession religieuse, dont nous avons parlé dans le Journal du 15 Décembre 1783, p. 638. Il est assez singulier qu'il n'y soit fait aucune mention du comté de C. * * S. * * dont le zèle actif & toujours prompt à saisir les intérêts de la religion, a le plus contribué à réaliser les vœux de ces filles vertueuses, & à rendre à la ville de Poligny un dépôt précieux, à la possession duquel elle avoit un droit naturel.

A la fin du volume on trouve l'*Histoire de la bienheureuse Colette*, qui dans sa brièveté présente plus de bonne morale & de vertu solide, que les éloges emphatiques de ces vieux pédagogues de la Grece, qu'on appelle *Philosophes*.



Cométographie, ou traité historique & théorique des comètes ; par Mr. Pingré, chanoine régulier & bibliothécaire de sainte Genevieve, chancelier de l'université de Paris, de l'académie royale des sciences. A Paris de l'imprimerie royale, chez Moutard. 1784 2 vol. in-4°.

C Et ouvrage est divisé en quatre parties. Dans la première l'auteur expose les opinions de divers philosophes sur les comètes jusqu'à celle de Newton qu'il embrasse comme la véritable, ou pour mieux dire qu'il tient pour démontrée. — La seconde partie renferme la prétendue histoire de toutes les comètes, dont on trouve quelque mention dans les écrits des historiens ou des philosophes. Si M^r. Pingré les avoit suivies dans leur marche ou s'il la leur avoit tracée, il n'en parleroit pas plus pertinemment. Il s'occupe sur-tout de celles dont il est fait mention dans les livres chinois, & si l'on ne connoissoit pas l'ignorance étonnante de ce peuple en fait d'astronomie (a), on croiroit trouver ici des observations précieuses. — Dans la troisième partie, on traite plusieurs questions sur la nature & les propriétés des comètes, sur leurs effets, leur at-
mosphere,

(a) Sept. 1773, p. 166. — *Cat. philos.*
p. 302.

mosphère, leur queue & leur chevelure. On sent que les réponses de l'auteur n'auront rien moins qu'une approbation générale, dans une matière où l'on peut bien dire plus que dans toute autre, *quot capita tot sententia*.

La quatrième partie est la théorie du mouvement des comètes. Comme c'est de cette théorie que découle l'opinion du retour périodique des comètes, & que ce retour est non-seulement encore très-problématique, mais jusqu'ici démenti par des prédictions sans nombre que l'événement a confondues (a), il est nécessaire que la théorie même soit un problème, malgré l'appareil mathématique avec lequel elle est proposée.



Le nouveau Robinson, pour servir à l'amusement & à l'instruction des enfans. Traduit de l'allemand de Mr. Campe. A Paris, chez l'Issot; à Liege, chez Lemarié; à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1783. 1 vol. in-12 avec fig. Pr. 3 liv.

IL y a des livres tellement originaux qu'il est impossible d'en faire une bonne copie; & parmi ces livres il faut compter l'intéressant & ingénieux roman de Foë (b). Nous avons déjà vu combien vainement M^r.

(a) 15 Avril 1782, p. 251. — *Observ. phil.* p. 170. — *Dict. hist.* art. CLAIRAULT. HALLEY.

(b) Nouv. édit. de ce roman (1 Fév. 1785, p. 159) qui se trouve à Liege & à Luxembourg chez les mêmes libraires.

* I OCT.
1784. P. 184.

Grivel avoit tenté de le remplacer *. Mr. Campe ne réussit pas mieux à l'imiter. Là tout est naturel, simple, instructif sans art & sans prétention; ici c'est un échafaudage pénible, où l'on aperçoit à peine la marche de la narration à travers une haie de leçons accumulées dans des dialogues embarrassés & ennuyeux; énoncés d'un ton de Quaker, qui ne produit pas le sentiment & qui déroge plus d'une fois aux convenances. Ce roman didactique, qu'on peut ranger parmi nos *éléments* * & livres d'éducation, a paru d'abord en allemand; il falloit l'y laisser: il pouvoit tenir place sans conséquence parmi les ouvrages accumulés des innombrables écrivains qui couvrent aujourd'hui la vaste surface de la Germanie. *

* I Avril
1785. P. 485.
I AOÛT
1785. P. 509.

* I MARS
1785. P. 343.



La *Bière* est le mot de la dernière énigme:

*Avec des dents aigues jè tranche la matière ;
Les morceaux les plus durs provoquent mon
ardeur.*

*Je mords sans avaler, je rends ce que je prends
Toujours à contre-cœur ; mais qu'on me laisse
faire.*

*Jamais je ne serai, par respect pour mes dents,
Mordante à toute outrance, & ne ferai douleur.*

LOGOGYPHUS.

Syllaba bina mihi ; prima inter corporis artus
Fervet amore ; sequens frigore membra quatit.
At simul unitis, simplex producitur ales,
Aut strepitum, clauso limine, causa movens.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 30 Septembre). Depuis quelques jours le feu a pris deux fois à Scutari, mais il a été promptement éteint par la vigilance du gouvernement. Plusieurs maisons du peuple ont été réduites en cendres dans le premier incendie, & deux palais lors du second; de ces deux étoit surtout la maison de campagne du défunt Musti. Un incendie a également éclaté le 4 du présent au centre de cette capitale, où plus de 100 maisons ont été consumées. On attribue la cause de ces événemens à quelques mécontentemens sur le ministère actuel. On s'attend à un changement remarquable parmi les ministres, & dans le divan. — Malgré les démarches réitérées de l'ambassadeur de France au sujet de la libre navigation sur la Mer-noire, il paroît que jusqu'ici il a obtenu peu de succès sur ce point.

Mahmoud-bacha, gouverneur de Scutari en Albanie qui étoit chargé par le ministère de réduire les Monténégrins à leur devoir, & qui sous prétexte de s'acquitter de cet ordre, a commis dans le Monténégro, ainsi que sur le territoire de Venise, beaucoup de cruautés, vient de lever le masque, & de

se faire connoître lui-même comme rebelle. Il s'est emparé dans l'Albanie de la petite ville d'Elbecore ; dont il a massacré un grand nombre d'habitans ; ensuite à la tête de 30 mille hommes il s'est mis en marche contre le gouverneur Court-bacha , & après l'avoir mis en déroute , il s'est retiré vers la province de Jannina , où il a porté le trouble & la terreur. Le ministère irrité de ces horreurs , l'a déclaré rebelle au Souverain ; dans la formule usitée en pareil cas : ce qui dans les mœurs de cet empire suffit pour autoriser le premier venu à massacrer le proscrit , qui court risque de l'être par ses propres troupes ; de sorte que ces rébellions ne causent pas de très-grandes inquiétudes , parce qu'il arrive ordinairement que les rebelles tombent sous le fer d'un meurtrier. — En attendant , M^r. l'ambassadeur de Venise a demandé une indemnification convenable pour le tort qu'a fait à la république Mahmoud-bacha. Cette indemnification est taxée par lui à 500 mille piastras. Le gouvernement turc n'a point encore prononcé sur cette demande.

Malgré les troubles qui agitent depuis quelque tems le dedans de cet empire , la Porte ne perd point de vue le projet de mettre les frontieres en état de défense , & de les garnir de soldats ; les troupes que l'on a fait marcher à cet effet , montent à plus de 50,000 hommes. La principale attention du grand-visir paroît avoir pour objet les hostilités qui depuis quelque tems ont lieu entre les Tartares sujets du prince Heraclius protégé

15. *Novembre 1785.* 433

tégé de la Russie, & les Legsbis ou Albasis peuple entierement indépendant, habitant entre le Caucase & la Mer-noire. Ceux de la Georgie soutenus par les troupes russes ont dévasté deux villages sur les frontieres de cet empire du côté d'Erzerum. Les Legsbis qui ci-devant avoient toujours eu le dessus, ont souvent du désavantage aujourd'hui, & demandent à grands cris du secours à la Porte, comme alliés, & professant la même religion. Le Grand-Seigneur ne paroît point incliner jusqu'à présent à s'en mêler, & c'est la substance de la réponse qui a été faite aux députés des Legsbis qui sont venus à Constantinople.

SMYRNE (*le 13 Septembre*). Peu s'en est fallu que le 7 du mois dernier il ne se soit élevé ici un tumulte des plus terribles, qui auroit pu avoir les suites les plus dangereuses tant pour les Turcs mêmes que pour les Chrétiens. C'étoit le second jour du Beyram, consacré aux réjouissances ou plutôt à la débauche. Un nombre de Turcs étrangers, qui étoient venus du dehors, prirent querelle avec ceux de la ville. Il y eut plusieurs tués & blessés de part & d'autre. Heureusement notre Musselim, dont les soins sont actifs pour la conservation de la tranquillité publique, parvint à la rétablir, secondé dans cette occasion par le Serdar ou commandant des Janissaires. Le 29 du même mois nous fumes effrayés d'une autre maniere : l'on ressentit ici, à 3 heures de la nuit, une secousse de tremblement de terre si violente,

que la consternation fut générale. Cependant ce tremblement n'a point causé de dommage. Quant à la peste, le fléau que nous éprouvons le plus souvent, il n'en existe point de trace aujourd'hui.

TRIPOLI (*le 15 Septembre*). La peste fait ici des ravages énormes; la cour en est aussi attaquée avec violence; tous les ministres du Bey en sont morts; le frere du prince & deux de ses fils ont été emportés par ce fléau. Le nombre des victimes passe 30,000, entre lesquelles on compte 3300 Juifs. Tous les Chrétiens, établis dans cette ville, pour y faire le commerce, ont été la victime de la contagion. Depuis le matin au soir, on n'entend que des cris de douleur que poussent les mourans & ceux qui accompagnent leurs parens à la sépulture, pour leur rendre les derniers devoirs. Nous sommes tous plongés dans la plus profonde tristesse.

Un pirate de la Morée jetta, il y a quelques jours, l'ancre dans notre port, se disant Tunisien, & envoyé en croisiere contre les Vénitiens. Son navire étoit monté de 12 pieces de canon; il avoit à son bord un capitaine vénitien & trois matelots, qu'il avoit fait esclaves, après s'être rendu maître du navire. Peu après son arrivée, nous vîmes jeter l'ancre à une petite escadre, composée d'un vaisseau de guerre de 60 canons, d'une frégate de 44 & d'un chebec de 18, sous pavillon mahométan. Nous fumes bientôt par le commandant, que c'étoit une escadre envoyée par le capitán-bacha, à la poursuite de ce pirate, qui s'étoit rendu coupable des plus horribles cruautés. On assure qu'il avoit pris 13 navires de différentes nations, dont il

15. Novembre 1785.

435

avoit massacré les équipages. On est assuré de cinq; savoir, un françois, deux vénitiens, un russe & un ragufain. Le dernier avoit à bord 50 pèlerins, qui tous furent égorgés. Le commandant turc ayant donné connoissance de sa commission au gouvernement, le pirate lui fut livré sur le champ. Il en fit passer l'équipage sur son bord; mais il donna de si mauvais ordres pour s'en assurer, que le quatrième jour, le pirate & trois de ses principaux alliés prirent tous la fuite & se réfugièrent dans un oratoire, asyle respecté & inviolable chez nous. Ainsi il ne fut pas possible de les en retirer. L'escadre turque a été contrainte de remettre à la voile, sans pouvoir les emmener.

MOGADOR (Le 10 Septembre). La négociation de Mr. Payne, ministre d'Angleterre près de notre Empereur, n'a pas réussi jusqu'à présent. L'on dit, que les présens, qu'il a apportés n'ont pas été jugés assez considérables pour mériter ce que la cour de Londres desiroit d'obtenir. Mr. Payne ne demandoit pas moins que la liberté entière du commerce dans le port de Salé. Déjà une maison angloise s'y étant établie, & comptant sur le crédit de sa nation, y avoit commencé son négoce: mais l'Empereur lui a fait intimer l'ordre de quitter la ville & de se rendre à Mogador, où elle pourra jouir des privilèges accordés aux autres nations. Mr. Payne, frustré dans son attente, a pris le parti de promettre d'autres présens, pour faciliter les moyens de réussir. L'on ne sauroit què regretter à cette occasion, que les Puissances de l'Europe ne pensent pas sérieusement & de concert à s'affranchir une fois pour toutes de cette manière humiliante de négocier, qui les rend tributaires des petits despotes & corsaires africains. — Rien de si magnifique que les présens, envoyés à notre Monarque par le Roi d'Espagne. Il y a sur-tout parmi ces pieces une, qui est extrêmement remarquable: c'est une coupole de bois d'Acajou ou de Mahony, de 12 fenêtres, sou-

Ff 3 tenue

tenue par 16 piliers & 20 colonnes, avec toute sa fourniture consistant en un trône de bois peint, un lit garni d'un pavillon avec des rideaux de soie, franges, glands &c.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 Octobre). Le 1 de ce mois M^r. le comte de Rechteren, envoyé-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire des Etats-généraux des Provinces-unies, a eu sa première audience de l'Impératrice & de L. A. Imperiales. — Le grand-duc de Toscane a revêtu du caractère de son ministre-plénipotentiaire à notre cour M^r. de Sedler, premier-secrétaire de l'ambassade de celle de Vienne: & l'on croit, que ce ministre sera aussi chargé des affaires de l'Empereur pendant l'absence de l'ambassadeur comte de Cobenzel, qui a obtenu un congé pour quelque tems. — Le comte de Görtz, envoyé de S. M. Prussienne, ira aussi faire un tour à Berlin pour ses affaires particulières; & le conseiller de légation de Hüttel sera chargé en attendant des affaires de sa cour. — L'on doit faire incessamment une levée de 250^e. hommes dans toutes les provinces de l'Empire russe: elle est destinée à la formation des nouveaux corps de grenadiers & de chasseurs, ordonnée dès le mois de Février dernier; ce qui n'empêchera pas la levée annuelle d'un homme sur chaque 500 sujets à la conscription.

Les derniers avis de Cherson parlent de différentes entreprises de commerce, qu'on

15. *Novembre 1785.*

437

y a formées. Une des plus remarquables est celle du Sr. Tepper, banquier de Varsovie, qui va ériger à Cherson & dans la Crimée, pour son propre compte, divers bureaux de commerce & de crédit. C'étoit l'objet de son voyage ici: &, à l'effet de jouir dans les Etats ottomans de tous les avantages, qui ont été accordés aux sujets de la Russie, il a pris des lettres de naturalité. Actuellement ce banquier & le Sr. Segebarth, son principal commis, sont repartis pour Varsovie. D'un autre côté, l'on travaille à former par la Mer-noire un commerce direct entre les sujets de l'Impératrice & ceux de l'Empereur, ainsi qu'à établir en général entre les uns & les autres cette intimité de relations, qui subsiste déjà entre leurs Souverains. Le comte de Woronzow, président du college de commerce, est chargé de travailler avec le comte de Cobenzel, ambassadeur de la cour de Vienne, à la formation d'un traité de commerce avantageux pour l'un & pour l'autre.

Le 17 du mois dernier, on a lancé à l'eau des chantiers de notre amirauté deux vaisseaux de ligne construits à neuf, l'un de 100, l'autre de 74 canons. L'Impératrice, le grand-duc & la grand-duchesse de Russie, ainsi que les grands-ducs Alexandre & Constantin, les ministres étrangers & les principales personnes de la cour, assisterent à la cérémonie. Sa Majesté donna au premier de ces vaisseaux le nom de St. Jean-Baptiste & au second celui de Ste. Hélène. Ensuite elle

mit avec L. A. Imp. les premiers clouds à un autre vaisseau neuf de 74 canons. Un troisieme est près d'être lancé. — Notre Souveraine a rendu, il y a quelque tems, une ordonnance, concernant la noblesse, sa généalogie & la conservation de ses titres: elle vient de paroître à présent traduite en allemand & remplit 6 feuilles grand in-4°. La premiere des quatre sections principales, qui la composent, concerne les privileges personnels de la noblesse; la seconde, l'assemblée de la noblesse & l'établissement d'une société de nobles dans chaque gouvernement, ainsi que les droits, qui lui seront attribués; la troisieme, la formation d'un registre généalogique pour chaque gouvernement; la quatrieme, les preuves de noblesse. Le Czar Fedor Alexewitz avoit déjà rendu en 1682 une ordonnance, pour prévenir les défords du *Mestniffsheftwo* ou des disputes pour le rang & la descendance. La nouvelle ordonnance remédie encore plus efficacement à ce mal, qui avoit les suites les plus préjudiciables, particulièrement pour le service militaire.

Selon les avis de Vienne, l'on y travaille à une réfutation de l'*exposé*, que la cour de Berlin a adressé aux divers membres de l'Empire, pour leur communiquer les motifs & le but de la ligue germanique. Dans cette réfutation l'on doit prouver non-seulement qu'on a eu tort de supposer aux deux cours impériales le dessein d'exiger l'échange de la Baviere, mais aussi que, si le projet avoit eu lieu, l'exécution

15. Novembre 1785.

439

cution de cet échange auroit été permise à tous égards. C'est la these, qu'on soutient pareillement dans la lettre-circulaire de M^r. le comte d'Ostermann à tous les ministres de Russie près les différens Etats & Cercles de l'Empire en Allemagne; piece en date du 3 Juin. En voici la teneur.

L'Impératrice a été fort surprise d'apprendre, Monsieur, les bruits, qui se répandent en Allemagne sur de prétendus projets dangereux, formés par la cour de Vienne au préjudice de la liberté des Etats & du maintien de la constitution germanique, & à l'exécution desquels celle de Russie est censée vouloir concourir & prêter son appui. Sa Majesté Imp. se feroit à la vérité flattée, que la conduite, constamment observée de sa part vis-à-vis de tout le corps germanique, & qu'elle n'a jamais démentie en rien, la mettroit en son particulier suffisamment à l'abri de pareils soupçons: mais, son attente à cet égard n'ayant pas été remplie, l'Impératrice juge à propos, pour constater derechef le prix, qu'elle a attaché à la confiance des Etats de l'Empire d'Allemagne, de vous charger, Monsieur, de saisir toutes les occasions convenables, à la diète (à la cour où vous êtes, au cercle où vous êtes accrédité) pour démontrer la fausseté absolue de ces suggestions, qui ne peuvent puiser leur origine que dans l'échange projeté par la cour de Vienne entre la Baviere & les Pais-bas. Vous les réduirez par conséquent à leur juste valeur, en donnant à connoître à tous ceux, qu'il importera d'en instruire, qu'effectivement l'Impératrice, guidée par son amitié pour S. M. l'Empereur des Romains, aussi bien que par la conviction, qu'elle ne s'écarteroit point en cela des principes de justice & de délicatesse, qui sont la base de toutes ses actions, a pris sur elle de proposer au duc de Deux-Ponts

le dit échange, comme un arrangement, qui, fondé d'un côté sur la convenance réciproque des parties, & de l'autre sur leur consentement libre & volontaire, ne pouvoit être contraire à l'esprit de la constitution. Sa Majesté l'Impératrice aiant d'ailleurs considéré dans le cas présent les stipulations bien claires du traité de Bade, ratifié par l'Empire, en vertu desquelles la Maison de Bavière s'est nommément réservé le droit de faire de pareils échanges, il ne lui seroit pas tombé dans l'idée seulement, qu'une négociation, entamée sur de tels principes avec l'héritier présomptif des Etats de Bavière, seroit jamais susceptible d'une interprétation aussi sinistre qu'exagérée, d'autant plus que le refus de celui-ci de rien conclure dans l'affaire en question a suffi pour la laisser tomber.

Une marche aussi simple de procédure ne sembloit pas être faite pour jeter l'alarme dans l'esprit des Etats d'Allemagne; & il falloit sans contredit beaucoup de mauvaise volonté, pour y trouver l'ombre d'un projet capable d'altérer la Constitution ou de la menacer même d'un bouleversement total. Aussi l'Impératrice se seroit-elle dispensée de relever de pareilles imputations, en laissant au tems & aux événemens le soin de prouver l'intégrité, la droiture, & la constance de ses principes, si par la part plus directe, que la garantie du traité de Teschen la met dans le cas de prendre aux affaires d'Allemagne, sa gloire n'étoit pas intéressée à déraciner dans sa source même toute opinion, qui pourroit faire révoquer en doute l'inviolabilité, avec laquelle elle est résolue de remplir ses engagements contractés. Vous ne manquerez donc pas, Monsieur, de donner sur ces vrais sentimens de S. M. l'Impératrice, aussi bien que sur ceux de l'Empereur, son allié, les plus fortes assurances à tous ceux qui n'en auront pas déjà la conviction requise, ou qui, par les bruits précairement débités, vous auroient l'air de s'être laissé induire à cet égard dans des préventions quelconques. L'Impératrice

15. Novembre 1785.

441

n'hésite point d'avouer ici formellement, qu'elle attache au traité de Teschen la même sanction qu'à celui de Westphalie; que S. M. Imp. l'envisage comme une des premières loix fondamentales de l'Empire d'Allemagne; & qu'elle est si peu intentionnée d'agir contre les obligations de sa garantie, qu'elle ne voit pas même la possibilité, que celle-ci puisse jamais entrer en collision avec l'alliance subsistante entre elle & S. M. l'Empereur. Si une pareille profession générale ne devoit pas suffire, pour tranquilliser quelques-uns parmi les Etats, & pour ramener ainsi tous les suffrages en faveur des deux cours Impériales, vous pourrez, Monsieur, leur offrir au nom de l'Impératrice, de vous étendre encore plus particulièrement là-dessus avec eux, afin de ne leur laisser rien à désirer pour les convaincre, qu'on a voulu abuser de leur confiance, & les irriter de gaieté de cœur contre les cours susdites, en leur faisant accroire, que celles-ci auroient conçu des vues propres à préjudicier à leurs véritables intérêts, & à leur donner des appréhensions justes & fondées.

L'Impératrice a acheté pour la somme de 20,000 roubles, le cabinet d'histoire naturelle du professeur Pallas; on le dit très-précieux, particulièrement pour la partie de la métallurgie.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 18 Octobre). Plusieurs grands du royaume viennent de témoigner hautement leur mécontentement sur plusieurs objets dont on ignore encore la nature, & se sont retirés à Dubno. On remarque une grande fermentation, mais la cause en est absolument inconnue.

Ua

Un navire polonois, chargé des produits de la Pologne, & qui avoit descendu le Niefter pour se rendre à Bender, avoit été saisi par les Turcs : ce navire a été remis en liberté par ordre de la cour ottomane, & l'officier qui en avoit fait faire la saisie, doit avoir été puni. Le comte Dzieduffycki, frere du notaire de la couronne & secretaire du conseil-permanent au département des affaires étrangères, se trouvoit sur ce bâtiment lorsqu'il fut saisi.

DANTZIG (*le 12 Octobre*). Jusqu'à ce jour la réponse de la cour de Berlin sur les propositions de la cour de Russie, touchant l'explication différente de quelques points de la convention conclue avec notre ville, n'est pas encore connue. Le ministere de St. Pétersbourg a expédié des mémoires à diverses cours, pour les intéresser en faveur de notre cause. Il est certain que la ruine entière de Dantzig s'ensuivroit, si la cour de Berlin persistoit dans son soutenu.

E S P A G N E.

MADRID (*le 9 Octobre*). Les deux envoiés du Dey d'Alger, qui étoient venus en cette cour avec le comte d'Expilly, pour traiter de la trêve avec cette Puissance barbaresque, sont repartis depuis quelques jours pour retourner à Alger. Ils sont porteurs des conditions auxquelles S. M. C. veut la paix. Elles doivent être signées par le Dey, avant la fin de ce mois. Ce terme expiré, S. M.

15. *Novembre 1785.* 449

regardera comme non-venu tout ce qui a été fait pour parvenir à cette trêve, & elle recommencera les attaques contre cette régence.

Don Carlos Salinas, neveu de M^r. de Florida-Blanca, de retour de la cour de Maroc, où il avoit été envoie, se loue infiniment des manieres affectueuses dont le Roi de Maroc a usé à son égard. Il a été comblé de présens & a obtenu tout ce qu'il a demandé; savoir, la liberté des esclaves espagnols, la restitution des vaisseaux américains avec leurs chargemens & leurs équipages, & la paix entre les Etats de Maroc & les Etats-unis de l'Amérique. S. M. C. a été très-satisfaite des procédés de S. M. Marocaine, & elle a oublié à cette occasion tout ce que le siège de Méléille, en 1774, lui avoit laissé de ressentiment.

Le gouvernement aiant ordonné un tableau du commerce de l'Espagne, qui doit contenir une liste exacte de toutes les manufactures établies dans le royaume, de leurs commencemens, de leurs progrès & de leur état actuel, avoit fait inviter les fabricans, & toutes les autres personnes qui s'occupent de quelques branches utiles d'industrie, de faire passer à l'imprimeur de la chambre de S. M. à Madrid, tous les renseignemens nécessaires. Cet avis, publié dès le 8 Mars dernier, vient d'être renouvelé, & on invite les sociétés économiques à favoriser une entreprise, qui, en mettant en état de juger de l'état de l'industrie ici, pourra servir à

détruire les fausses idées qu'on s'en forme dans les pais étrangers, & fournir au gouvernement les moiens de la perfectionner, & de donner, s'il en est besoin, plus d'extension à quelques-unes de ses parties.

Suivant les dernieres lettres de l'Amérique, la sécheresse a été si grande dans cette partie du monde, que le lac du Mexique, qui a 32 lieues de tour, est presque entierement tari : on craint d'y éprouver une disette générale.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 30 Septembre). La flotte de Fernambuc a jetté l'ancre dans notre port le 18 de ce mois; elle a été 83 jours en route; assaillie par plusieurs tempêtes; elle n'a essuié aucun dommage considérable. Elle consiste en 9 navires, chargés de cuirs & de sucre.

L'académie établie dans cette ville, a fait tirer sa loterie annuelle; dont le profit est en faveur des pauvres prisonniers détenus pour dettes. M^r. le ministre de Londres à notre cour, a tiré le gros lot, estimé à 30 mille cruzades: & comme M^r. Walpole est très-riche & fort généreux, on se félicite que le gros lot lui soit échu, parce qu'on pense que Son Excellence en consacra la plus grande partie à la délivrance des prisonniers débiteurs.



D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 18 Octobre). Le 14 s'est fait à la cour la déclaration du mariage de S. A. R. la Princesse Louise-Auguste avec S. A. S. le Prince héréditaire Frédéric-Christian de Schleswig-Holstein-Augustenburg. L. A. reçurent à cette occasion les complimens de la noblesse.

Le cutter que le Roi d'Angleterre a fait construire pour en faire présent au Prince-roiial, est arrivé ici, sous l'escorte d'une frégate. — On apprend de Svenborg dans le pais de Fuhnen, que dans la nuit du 25 au 26 du mois passé, on y essuia trois coups de vent des plus terribles, accompagnés d'une pluie de déluge; on ressentit ensuite un violent ébranlement, qu'on a jugé être une espece de tremblement de terre. Cependant il n'en est résulté aucun dommage, quoique les maisons & même les portes & les fenêtres se fussent ébranlées avec fracas. — Il est arrivé un vaisseau des Indes-orientales.

On mande de Suedé qu'un citoyen de Carls-cron vient d'inventer une colle qui communique au papier la vertu d'être imperméable à l'eau bouillante, au vitriol, à la potasse &c. Une cabane couverte de ce papier a pu résister au feu le plus violent, sans que le bois sec, dont elle étoit construite, en ait souffert le moindre dommage. Le papier collé sur les planches étoit seulement réduit en charbon, ou, pour mieux dire, en croute qui les garantissoit de l'effet des flammes. L'expérience s'est faite en présence du grand-amiral comte d'Ehrenswerdt, de l'ami-
raf

ral de Chapman & d'un grand nombre d'officiers de l'amirauté. Ce papier, vu sa légèreté, peut être employé aux toitures des maisons & à mille autres usages. Le secret de l'inventeur est fort simple, il consiste à faire entrer dans la colle une espèce de pierre moulue &c.

I T A L I E.

ROME (le 15 Octobre). Le 2, vers les 4 heures de la nuit, on ressentit dans cette ville deux secouffes de tremblement de terre, qui furent suivies d'une 3^e. à 7 heures; celle-ci fut plus sensible que les précédentes, principalement sur les endroits élevés de la capitale: heureusement elles n'ont causé aucun dommage. Le lendemain matin, on apprit que ces trois commotions avoient été horribles à Frascati-Marino, Castel-Gandolfo & les autres endroits voisins. Tous les habitans avoient abandonné leurs maisons, pour se retirer en rase campagne. Dans la nuit du 8, à 4 heures du matin, nous avons senti ici trois nouvelles secouffes de tremblement de terre, beaucoup plus fortes que celles que nous éprouvâmes le 2 de ce mois; les chocs furent si violens & les maisons ébranlées avec tant de fracas, que la plupart des habitans les abandonnerent, pour se retirer dans les places publiques, les jardins & les églises. On prétend que la première de ces secouffes fit soulever le terrain & que les deux autres ne firent que l'ébranler. La commotion a été beaucoup plus sensible sur les lieux élevés de la ville qu'ailleurs.

leurs. Il vient d'être ordonné des prières publiques pour détourner ce fléau ; nous espérons d'en être quittes pour la peur, d'autant plus qu'il est survenu en ce moment une pluie salutaire, laquelle pourra dissiper les vapeurs accumulées par la sécheresse, qui dure depuis le mois de Mars, & qu'on prétend avoir enflammé les matières sulfureuses dans nos cavernes souterraines. Dieu fasse que nos espérances se réalisent ! Bien des personnes se rappellent que le pieux Labre nous a annoncé ces événemens. On lit cette prédiction dans la plupart des écrits qui ont paru sur la vie de ce serviteur de Dieu (a).

Le bruit court que le résultat de la congrégation particulière tenue au sujet de l'affaire du cardinal de Rohan, dont nous avons parlé dans le dernier Journal, a été, que

(a) Effectivement dans le *Recueil de nouveaux miracles* qui est à la fin de la *Vie de Labre*, édition de Liège 1784, on lit p. 70, dans la lettre d'un abbé italien : « Quant aux » menaces que le Vénérable a faites contre » Rome, on m'a mandé qu'elles consistent » dans des malheurs funestes, comme à Messine & en Calabre, fondées sur les débordemens & la corruption qui regnent dans » cette grande ville. . . . Cependant nos Romains ne sont pas bien effrayés ; tant leur » confiance au Vénérable est grande. Vous » avez sans doute vu ces deux vers de Rôme, ou soi-disans tels :

» La terre engloutissant Messine & la Calabre,
» Dieu nous préservera par le bienheureux
Labre. »

le Pape doit écrire trois brefs, le premier au Roi de France, le second au cardinal de Rohan, & le troisieme au premier-président du Parlement. Immédiatement après la tenue du consistoire, le cardinal de Bernis, qui y avoit été appelé, & qui étoit revenu exprès de son évêché d'Albano, s'est enfermé avec le Pape & le cardinal, secretaire-d'état. Le même jour à minuit on expédia un courier extraordinaire à Versailles.

Le St. Pere a conféré à Mgr. Jean-Bapt. Caprara, nouveau nonce à Vienne, une pension de 2500 scudis, sur l'abbaye de St. Julien & celle de Gaudenzio de Rimini. Mgr. Bartholomée Pacca, nouvellement nommé nonce à Cologne, en aura une de 1000 scudis, sur le monastere de Ste. Marie, de l'Ordre de St. Benoit. M^r. le chevalier François Piranesi, agent-général de S. M. suédoise, vient de faire embarquer la célèbre statue d'Endymion, dont il a fait l'acquisition, par ordre de son auguste Maître; elle doit être transportée incessamment à Stockholm.

La ville de Rome étoit infestée depuis long-tems de brigands; le cardinal secretaire-d'état, pour ne rien omettre de ce qui peut contribuer à les dissiper, vient d'exhorter, par une lettre circulaire, les cardinaux, les prélats & les princes, à la dignité ou aux titres desquels sont attachées des franchises, de s'en démettre pour le bien public. — M^r. Ignace Busca, gouverneur de cette capitale, a fait publier un édit, qui défend

15. Novembre 1785.

449

toute espèce de jeu, soit de cartes, de dés &c, dans les cabarets, auberges & autres maisons pareilles. La même ordonnance défend aux habitans de porter des armes à feu, couteaux & autres instrumens meurtriers; ceux qui oseront y contrevenir, seront rigoureusement punis, de même que les marchands ou armuriers qui les auront vendus.

(NAPLES (le 15 Octobre). On vient de publier un édit par lequel S. M. ordonne qu'on travaille principalement à réparer & rétablir les églises de la Calabre qui ont été renversées par les différens tremblemens de terre que cette malheureuse province a essuyés; S. M. étant persuadée que le meilleur moyen d'éloigner ce genre de fléaux est de rétablir le culte de celui qui tient dans ses mains tous les ressorts de la nature. (a)

Quelques archers des tribunaux de justice aiant violé les droits des ambassadeurs, en arrêtant dans l'hôtel du ministre d'Angleterre une personne accusée de meurtre, qui s'y

(a) Vérité si profondément gravée dans le cœur de l'homme, que les païens mêmes & les sectateurs des religions les plus absurdes, n'ont pu se défendre de son impression. On connoit la belle ode d'Horace :

Delicta majorum immeritus lues,

Romane, donec templa refeceris,

Aedesque labentes Deorum &

Fœdâ nigro simulucra fumo.

Dīs te minorem quod geris, imperas.

Hūc omne principium, hūc refert exitum:

Dī multa neglecti dederē

Hesperia mala luquosa.

étoit sauvée, ce ministre en a fait ses plaintes à la cour, qui a sur le champ ordonné que les auteurs de ce forfait fussent arrêtés, remettant leur sort à la disposition du ministre. (a)

VENISE (le 15 Octobre). L'orage qui s'étoit formé du côté de l'Occident semble vouloir se porter vers l'Orient. Du moins les préparatifs immenses qui se font dans les Etats de notre république paroissent devoir être dirigés contre les Turcs. Il part continuellement de nos ports un grand nombre de bâtimens de guerre & de troupes pour la Dalmatie & les districts contigus aux frontières de la Turquie. Il passe journellement différens régimens par cette ville, on rassemble de toutes parts la milice, qui doit être formée en troupes réglées. Si l'on rapproche ces préparatifs de ceux qui se font dans les Etats de l'Empereur ainsi qu'en Russie, & si l'on songe à l'alliance que nous venons de former avec cette dernière Puissance, on n'aura plus lieu de douter que la guerre avec la Turquie ne soit prête à éclater. On apprend aussi, que les Turcs font de leur côté les

(a) Ce que c'est que l'inconséquence humaine ! Tandis que les temples du Dieu vivant jouissoient de cette immunité, on ne cessoit de crier à l'abus, à la superstition, à l'injustice, à la cruauté sacrilège d'une impunité meurtrière : aujourd'hui c'est une violation du droit-des-gens de ne pas reconnoître & respecter la même immunité dans la frêle demeure de l'envoïé d'un homme de deux jours !

15. Novembre 1785. 451
dispositions les plus sérieuses pour n'être pas
pris au dépourvu.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 24 Octobre). Le baron de Lynden, envoyé de la république des Pais-bas-unis, a notifié officiellement au Roi la signature des préliminaires, arrêtés à Paris pour la conciliation des différens survenus entre les Etats-généraux & l'Empereur. La nouvelle de cette pacification a eu l'effet le plus heureux sur nos fonds publics. On espere que les annuités consolidées, où la crainte d'une guerre en Hollande avoit causé une baisse considérable, se releveront plus que jamais.

Le duc de Cumberland, frere du Roi, arrivé le 17 avec la duchesse son épouse, après une absence assez longue, a rendu ce matin ses respects au Roi. — Le 19 le lord Howe, dans une audience, rendit compte au Roi de l'état actuel de notre marine dans les différens ports du royaume; ainsi que des fortifications faites sur les côtes. Il paroît qu'il y a environ 50 vaisseaux de ligne en état de mettre actuellement en mer en cas de nécessité, à l'exception des équipages, auxquels il faudroit encore travailler quelque tems. Le général Pitt, commandant en chef des troupes du Roi en Irlande, a eu aussi une longue audience particuliere de S. M.

Tous nos papiers, en assurant que les derniers avis de l'Inde représentent les affaires

britanniques sous le jour le plus favorable, répètent à l'envi, qu'il regne une mésintelligence décidée entre les Hollandois & l'Empereur de Candy, dans l'Isle de Ceylan : sur ce fondement aussi douteux que précaire, ils ne manquent pas de s'étendre en tableaux d'imagination sur les avantages, que la Grande-Bretagne pourroit tirer de cet état des choses.

il n'y a rien de nouveau, ni de fort avancé, par rapport aux différens traités de commerce de notre cour avec d'autres Puissances de l'Europe. On dit aujourd'hui que celui auquel on travaille avec la France prend une tournure favorable; il n'y a que quatre jours qu'on disoit qu'il éprouvoit les plus grandes difficultés. M^r. le chevalier de Pinto, ministre de Portugal, a de fréquens entretiens avec nos ministres; il ne peut être question que d'un réglemeut de commerce, dans lequel les Irlandois seroient compris.

Le nombre des malheureux condamnés pour des crimes capitaux au vieux bailliage, a considérablement augmenté depuis plusieurs années; mais dans aucune période cet accroissement n'a été plus rapide & plus grand que depuis la guerre. On en exécuta 49 en 1780, 29 en 1781 & 12 seulement en 1782; l'année suivante on en fit périr 74, & depuis cette année jusqu'à celle-ci on en compte 90. Cet accroissement progressif se remarque malheureusement dans tout le royaume. Le nombre des coupables qui ont obtenu leur grace, de ceux qui ont été con-

damnés

15. Novembre 1785.

453

damnés au fouet ou à la transportation, passe toute croïance. A ces calculs nos papiers en ajoutent un bien singulier ; ils évaluent à 70,000 personnes le nombre des coupables condamnés à mort & exécutés depuis 1685. L'excès de la population, la misere, la corruption morale, l'extinction des lumieres religieuses, ne peuvent manquer de produire de tels effets par-tout où la sagesse du gouvernement n'écartera pas ces fléaux.

On voit par les dernieres lettres de Dublin, que, depuis les mouvemens survenus ces dernieres années pour le grand & noble objet de la liberté, les Catholiques y ont gagné de grands avantages. On y construit actuellement un college pour l'enseignement libre & public de tous ceux de cette religion, qui étoient auparavant obligés de se rendre dans d'autres contrées pour ce sujet, d'y porter l'argent du país, & souvent d'y fixer leurs talens & leurs personnes, par un effet des encouragemens, que l'on y donne à ceux de cette religion fortis d'Irlande. Suivant les mêmes lettres, les francs-tenanciers de cette ville étoient sur le point de s'assembler, pour prendre en considération les instructions à ordonner à leur représentans en parlement, relativement au bil commercial, qui pourroit être présenté dans la chambre des communes d'Irlande.

Un de nos papiers périodiques rapporte l'anecdote suivante du général Lée, qui étoit un fort bon officier, quoiqu'un peu bizarre, & ne s'assujettissant pas beaucoup aux

loix de la bienfiance. Buvant un soir à Albany avec un vieil officier écossais, au service des Américains, il lui dit qu'il avoit un défaut en société, qu'il le prioit de lui pardonner, s'il le prenoit sur le fait : c'étoit d'insulter les Écossais lorsqu'il avoit un peu trop bu. " En vérité, mon cher général, répliqua
 „ l'officier écossais, je vous passerai ce foible
 „ de bon cœur pourvu que vous ayez la
 „ même indulgence pour le mien, qui est
 „ que lorsque j'entends parler mal de l'É-
 „ cosse ou des Écossais, que je sois sobre ou
 „ non, de ne pouvoir m'empêcher de lui
 „ appuyer ma canne sur les épaules. Pardon-
 „ nez-moi ce petit travers ; j'en ferai autant
 „ du vôtre „. Le général Lée entendit, à demi mot, & fut on ne peut pas plus joyeux pendant toute la soirée ; on remarqua surtout qu'il ne parla pas de l'Écosse ni de ses habitans.

Extrait d'une lettre de Beccles, dans la province de Suffolk, du 17 Octobre.

„ Notre curiosité a été amplement satisfaite mardi dernier par l'expérience aérostatique du docteur Routh, qui s'est élevé sur les trois heures de l'après-midi, dans un ballon de 36 pieds de diamètre. Mr. Holden & le docteur Carter s'étoient chargés du soin de remplir le ballon, ce qu'ils exécuterent en moins de trois heures. La gondole aiant été attachée au filet, Mlle. Faney Shuldam, le docteur Routh, & Mr. Davy, peintre du plus grand mérite, y prirent leurs places ; mais le globe ne se trouva pas en état de les enlever tous les trois, & il fut décidé que la diminution seule du poids permettroit à la machine de s'élever : Mlle. Shuldam quitta alors

15. Novembre. 1785.

455

la place, qui fut remplie aussi-tôt par Mde. Hines, beaucoup plus légère qu'elle, & qui desiroit aussi ardemment de partager la gloire de l'expérience. Le ballon ainsi allégé s'éleva : Mde. Hines continua à saluer les spectateurs avec son mouchoir tant qu'elle fut en vue ; ensuite le ballon fut porté en droite ligne sur la mer : le vent étoit si fort qu'on désespéra de pouvoir voler au secours des voyageurs aériens, dont tous les habitans d'Yarmouth regarderent la mort comme certaine : ce ne fut que le lendemain que l'arrivée d'un bâtiment hollandois dissipa ces cruelles inquiétudes : le ballon tomba en effet au beau milieu de la mer, où les aéronautes avoient été péchés par le capitaine hollandois, que le brillant de la gondole & le volume du ballon avoient frappé, & qui s'étoit approché pour voir ce que ce pouvoit être. »

Un paquebot, arrivé le 18 des Antilles, a apporté la fâcheuse nouvelle, que les 26 & 27 Août dernier un ouragan terrible avoit causé de grands dommages aux isles Sous-le-Vent. Une lettre de Basse-Terre, en l'isle de St. Christophe, en date du 2 Septembre, contient à ce sujet des détails, que voici.

« Le 24 du mois dernier, nous avons essuté ici un des plus terribles coups de vent, ou plutôt l'ouragan le plus furieux, que nous ayons senti depuis l'orage funeste de l'an 1772. Depuis quelques jours l'air avoit été extrêmement sombre : la proximité apparente des isles voisines & la clarté extraordinaire du firmament, la veille du jour, étoient déjà des pronostics certains de la tempête, qui nous menaçoit. Vers les 11 heures & demie du soir, le vent commença Nord-Est & alla toujours en augmentant jusqu'à 4 heures & demie : il tourna alors tout-à-coup au Sud-Est. Depuis 5 heures jusqu'à 7 il fut des plus furieux. Cependant le dommage, que nous avons essuté dans la ville, est peu considérable : il n'y a eu que quelques

vieilles maisons ébranlées ou renversées, & la plupart des enclos : mais la campagne a éprouvé de grands dégâts. Les habitations de Mrs. A. Somersfall & J. St. Leger Douglas sont celles, qui ont le plus perdu. On est fort en peine de six bâtimens, qui avoient mis à la voile, lorsque l'orage commença. Quelques-uns sont déjà venus échouer sur la côte, avec d'autres qui se trouvoient en mer. Quant à la récolte du sucre, on assure qu'au moins la moitié est ruinée. L'isle voisine de St. Barthélemi a beaucoup souffert : la tempête y a été si violente, qu'elle a renversé une belle maison, que le gouverneur suédois y avoit fait construire depuis peu. On apprend de la Dominique, que la chaloupe du gouvernement y a péri avec quatre petits bâtimens, sans qu'on en ait pu rien sauver. »

Extrait d'une lettre de New-York du
30 Septembre.

« Le congrès a nommé le général-major Robert Howe l'un des commissaires pour traiter avec les Indiens. Les derniers rapports annoncent, que les Six-Nations ont fait éclater le plus grand mécontentement sur le dernier traité : elles se plaignent, que les officiers britanniques à Niagara & au Détroit les ont informées, que notre commission les avoit trompées, en leur faisant accroire, que ces pais-là nous avoient été cédés par les Bretons, & que nous devions prendre possession des postes sus-mentionnés ; qu'en conséquence il avoit été tenu un conseil à la ville de Schawanois, où s'étoient rendues plusieurs autres tribus, outre les Six-Nations. On ne fait pas ce qui y a été résolu ; mais on a appris que deux des chefs & 30 guerriers s'étoient rendus au fort Pitt, en présentant des papiers, que le gouverneur, le colonel Harmar, avoit refusés : ils disoient, que les Indiens avoient toujours cru, que les terres, pour lesquelles les commissaires de Pensylvanie avoient traité, devoient rester à part, pour servir à la chasse & non pas pour être

15. Novembre 1785.

457

mesurées, arpentées, & les arbres jettés à bas, afin de servir à des établissemens & à la culture. Quelques peuplades ont déjà pris la hache; sept personnes ont été surprises au grand Kauhava; les Sauvages ont ôté la vie & enlevé la chevelure à 5 d'entre elles. On compte parmi ceux qui ont péri Mr. Jean Duval, sénateur pour le district de Monongahalia & de l'Ohio, & Mr. Gallatan, jeune François, qui s'étoit rendu, il y a quelques mois, de cette ville dans l'intérieur des terres. "

Mr. Franklin est arrivé le 15 Septembre à Philadelphie; ainsi tout ce que l'on a dit de sa prise par les Algériens, est sans fondement.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 19 Octobre). On s'applaudit de plus en plus ici de l'heureuse issue, qu'ont prise les différens avec la Hollande. L'attention du cabinet se porte en conséquence avec plus d'aifance & de liberté sur d'autres objets, essentiels dans la conjoncture présente. S. M. vient de conférer le grade de général-major au colonel de Brentano, chef du corps franc, qui porte son nom. Les cavaliers de ce corps doivent arriver ici par eau, pour être incorporés dans les régimens de la cavalerie hongroise. Quant à l'infanterie, elle rentrera dans les divers régimens, dont elle avoit été tirée. Les autres soldats auront la liberté de prendre service dans d'autres corps hongrois ou de s'établir à la campagne, où il leur sera fourni tous les secours, dont ils auront besoin pour la culture des terres. Le

corps des arquebusiers du Tirol fera envoié à Inspruck & congédié. A la place de ces réformes, on parle d'ériger trois nouveaux régimens de cuirassiers, dont une grande partie seroit tirée des bataillons de grenadiers. Ce qui montre du moins qu'on ne perd pas de vue l'entretien des troupes sur un pied toujours redoutable, c'est que l'achat des chevaux pour la cavalerie légère de l'Empereur se continue en Tartarie, en Moldavie, & même dans des provinces ottomanes, sans que le gouvernement turc y porte aucun obstacle. On s'attend si peu à rencontrer aucune espece d'opposition de ce côté-là, qu'on assure que le divan a même déjà souscrit aux points principaux de la démarcation des frontieres. D'après ces avis la Porte ne se réserveroit que quelques districts en Bosnie, pour lesquels elle offriroit de céder la partie de la Valachie, qui borde le fleuve Aluta depuis la Transylvanie jusqu'au Danube. On assure, que c'est-là l'unique point de contestation; & que notre cour attache tant d'importance à l'extension de ses possessions dans la Bosnie, qu'elle refuse absolument de consentir à cet échange. Elle compte d'autant plus sur le succès de sa fermeté à cet égard, que les troubles continuent à regner dans les provinces ottomanes, sans que le cabinet de Constantinople soit en état de les réprimer & de se faire respecter. — Le 8 le prince de Gallitzin, ambassadeur de Russie, reçut un courier de Pétersbourg, qui lui apporta de nouvelles instructions & une réponse plus

précise sur les objets qu'il avoit communiqués à sa cour par le courier qu'il lui expédia en dernier lieu. Le lendemain cet ambassadeur eut une longue conférence avec le chancelier prince de Kaunitz, dans laquelle il lui fit part de la réponse de la cour à la déclaration qui lui avoit été envoyée & dont nous avons parlé dans le tems. Quoique le contenu de cette réponse n'ait point été rendu public, des personnes qui sont à portée d'être instruites, disent que, *l'Impératrice y donne à l'Empereur de nouvelles assurances de son attachement sincère & invariable, & de la part qu'elle prend aux intérêts de la Maison d'Autriche, qu'elle regardera toujours comme les siens propres. Elle proteste que dans le cas où S. M. Impériale auroit envie de reprendre le projet d'échange de la Bavière elle s'engage non-seulement à le seconder de toutes ses forces, mais encore à remplir dans tous leurs points les devoirs d'une bonne & fidèle alliée, dans le cas où l'opposition de la cour de Berlin occasionneroit une guerre avec cette Puissance. Qu'en outre, si la France & l'Angleterre venoient à prendre les armes l'une contre l'autre à ce sujet. S. M. I. de Toutes-les-Russies promet à S. M. Très-Chrétienne de ne favoriser en aucune manière les Anglois; qu'au contraire, pour reconnoître la générosité du Roi de France, par une réciprocité de services, elle offroit à tous les vaisseaux françois qui aborderoient dans les ports de la Mer-noire, ainsi que dans ceux du reste de ses Etats; la même*

protection & les mêmes avantages que ceux dont les vaisseaux russes jouissent dans les ports de France.

Monseigneur l'Electeur de Cologne quittera sous peu de jours cette capitale, pour retourner dans ses Etats. On attendoit ici le Grand-Duc de Toscane & l'Archiduchesse Thérèse, sa fille aînée ainsi que le Prince Antoine de Saxe. Mais on dit aujourd'hui que ces voïages n'auront pas lieu, & qu'une certaine cour contraire le mariage projeté par la nôtre. Quant à l'alliance avec la Saxe, l'on ne peut encore rien dire de positif sur cet objet.

La réfutation de la déclaration du Roi de Prusse vient de quitter la presse, & a été rendue publique. Toutes les assertions de cette déclaration y sont examinées point en point. On y prouve, que, d'après les principes mêmes de la cour de Berlin relativement à la réunion des deux margraviats à la succession de Brandebourg, chaque Etat de l'Empire a le droit de maintenir ses pactes de famille, ou de les changer du consentement unanime de tous ses membres; qu'ainsi, ni l'effectuation réelle d'un échange de la Bavière, ni, bien moins encore, la simple proposition d'un pareil échange, ne peuvent être regardées comme une démarche arbitraire & contraire aux principes de la constitution germanique. Cette réfutation finit par ces mots: " Il est évident, d'après tout ce qui vient d'être dit, que pour que le projet d'échange s'effectuât, ou ne s'effectuât pas,

15. Novembre 1785. 461

„ comme il est arrivé, il ne s'agissoit réel-
„ lement que d'un oui ou d'un non, de la
„ bouche du Duc de Baviere, & que l'un
„ & l'autre dépendoient absolument de la
„ volonté de ce Prince „. Telle est la sub-
stance de cette piece, dont nous donnerons
le contenu l'ordinaire prochain.

Il paroît une nouvelle ordonnance, *con-*
cernant les mariages, que des sujets de S.
M. contracteroient dans les pais étrangers,
qui déclare nuls ceux qui ne seront pas con-
formes aux édits de S. M. — Une autre
ordonnance publiée par ordre de la régence
de la Basse-Autriche le 30 du mois dernier,
à pour objet d'accélérer le débit des marchan-
dises prohibées & mises hors de commerce.
— S. M. a envoyé au comte de Mercy-
d'Argenteau les marques de l'Ordre de St.
Etienne, évaluées à 30 mille florins. —
Le comte d'Okelly qui doit se rendre à
Dresde, en qualité de ministre impérial, fré-
quente, selon l'usage, la chancellerie de
l'Empire : ce seigneur obtiendra ses instruc-
tions vers la fin de ce mois. — Le céle-
bre abbé Parhammer vient d'être déclaré di-
recteur-général de toutes les maisons des or-
phelins, qui se trouvent dans la monarchie.
L'Empereur l'a nommé en même tems vice-
directeur de l'institut des pauvres, qui est
sous la direction du comte de Buquoy. —
L'abbé de Braunau sera remplacé par un cer-
tain M^r. Kindermann. — Le Juif Michel
Seeikus, âgé de 21 ans, a été baptisé, le
12, solennellement, dans l'église des Augus-
tins de cette ville. Oa

On a ressenti, depuis le 8 de ce mois, différentes secousses de tremblement de terre à Lintz dans la Haute-Autriche; quoiqu'elles aient été assez fortes, elles n'y ont heureusement causé aucun dommage. A Gall-neukirchen, quelques murailles ont été crevassées par la commotion, & les bestiaux, qui se trouvoient à la campagne, jetés à terre. — Il regne dans le bannat une espèce de rougeole qui enlève quantité de personnes; de sorte qu'on s'est trouvé obligé de suspendre les transports des colons qui se faisoient pour cette province.

BERLIN (le 30 Octobre). Sa Majesté est entièrement remise d'une attaque de goutte qui nous avoit fort inquiétés, & la santé dont elle jouit, nous donne la flatteuse espérance de posséder encore long-tems ce grand Prince. Sa gaieté est toujours la même au milieu de ce tourbillon d'affaires dans lequel il se voit entraîné. S. M. a assisté à toutes les fêtes qui se sont données, le mois dernier à Berlin, en considération du prince-évêque d'Osnabruck; elle a une estime toute particulière pour ce prince, on lui a entendu dire un jour; *Si je voulois me souhaiter une chose, ce seroit que le Ciel m'eût donné un fils tel que vous.* S. M. doit encore avoir dit au prince: qu'elle étoit résolue de se mettre en personne à la tête de ses Prussiens au cas que quelque ennemi l'obligeât, à faire la guerre. En attendant on prétend entrevoir que le Roi n'est guere content du train que prennent les affaires politiques de l'Europe.

15. Novembre 1785.

463

rope. — S. M. vient d'ordonner l'établissement de 80 magasins additionels dans les différentes provinces de son royaume. C'est par de pareilles précautions que ce Monarque est parvenu, depuis le commencement de son regne, à prévenir les famines dans les mauvaises années, & à doubler la population de ses Etats. Dans les circonstances présentes, ne pourroit-on pas soupçonner à l'établissement des nouveaux magasins, une cause malheureusement plus affligeante pour l'humanité? Du reste, c'est mal à propos que quelques politiques ont raisonné sur le départ de M^r. Reviesski; comme ce seigneur est remplacé depuis quelque tems par le prince de Reufs, il étoit tout naturel qu'il retournât à Vienne.

RATISBONNE (le 28 Octobre). Tout est ici dans la plus grande tranquillité par rapport aux grandes affaires qui occupent la diète. Ce calme annonce des mouvemens très-féconds & qui feront sans doute de l'éclat. Toutes les nouvelles des petites cours de l'Allemagne nous annoncent la fermentation qui regne dans les cabinets de divers princes du corps germanique. On y intrigue beaucoup à l'occasion de la confédération de Berlin, & chacun y prend la part que ses intérêts, ou les sollicitations lui font apercevoir.

FRANCFORT (le 25 Octobre) Le comte de Trautmansdorff, ministre de l'Empereur près du cercle de Franconie, aiant reçu un exprès de Vienne, qui lui a annoncé la signature des préliminaires d'accommodement

II Part.

H h

entre S. M. Imp. & la république des Provinces-unies, ce ministre a d'abord pris les arrangemens nécessaires pour le retour des troupes impériales, non-seulement de celles qui étoient encore en marche pour les Pays-bas, mais aussi de divers régimens, qui y ont été envoyés l'année dernière : il a adressé entr'autres tant au cercle de Franconie qu'à ceux du Haut- & du Bas-Rhin les lettres réquisitoriales nécessaires.

L'on écrit de Cassel, que le Landgrave de Hesse a envoyé le baron de Wittorff à Hanovre, pour s'y acquitter d'une commission, & qu'ensuite ce ministre doit se rendre pour le même effet à Berlin. Il est naturel de supposer, que cette commission n'est autre que de notifier à ces deux cours l'accession du Landgrave à l'association, formée pour maintenir la constitution de l'Empire.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 3 Novembre). On parle toujours diversement de l'ouverture de l'Escaut, quoique les Anversois aient conçu sur cet objet des espérances brillantes, auxquelles des lettres de Paris, où l'on croit être mieux instruit que nous des conditions du traité, semblent donner une certaine confiance. L'on ne doute pas que nos troupes venues d'Allemagne ne nous quittent pour la plupart; cependant leur marche & leur destination ne sont pas encore définitivement arrêtées.

15. Novembre 1785. 485

Par une déclaration du conseil-souverain de Brabant, en date du 10 Octobre, S. M. ; voulant rétablir dans ce pais la liberté de la fabrique de rubans, galons & d'autres ouvrages de soie & de filofelle, révoque & annulle les ordonnances, tant générales, que particulieres, par lesquelles cette manufacture auroit pu être auparavant gênée. — Il a été adressé à tous les curés l'ordre de publier tous les dimanches au prône les ordonnances de S. M. ; d'en répéter la lecture tous les ans au jour anniversaire de leur premiere publication &c. &c. Comme l'instruction chrétienne, plus affoiblie & plus nécessaire que jamais, pourroit souffrir de la multitude & de la longueur de quelques-unes de ces ordonnances, on ne doute pas que la sagesse du gouvernement ne remédie à cet inconvénient ainsi qu'à quelques autres qui pourroient résulter de cette disposition.

L'académie impériale & royale des sciences & belles-lettres établie en cette ville a tenu les 17, 18 & 19 Octobre une séance générale pour la distribution des prix.

En 1783 la question historique avoit été proposée en ces termes. « A quel titre le comte Herman, époux de la comtesse Richilde, fut-il comte de Hainaut? étoit-ce de son chef, ou du chef de la comtesse son épouse? » Le prix de cette question a été adjugé à l'auteur d'un mémoire latin portant pour devise : *Nulla discrimine sexus ferè dominos Hainod suos*. A l'ouverture du billet on a trouvé que cet auteur étoit Mr. l'abbé Smet à Bruxelles : l'académie a jugé dignes de l'*accessit*, deux mémoires françois dont l'un avoit pour devise : *Saltem contendiſſe decorum*; l'autre *Ple-num pudoris est fateri per quos profeceris*. Ou

a reconntu que les auteurs de ces mémoires étoient Mr. Baert & Mr. Les Brouffart professeur au college théréfien, tous deux à Bruxelles.

Pour question physique également proposée en 1783, il falloit « Déterminer par quelle » raison la culture des vers-à-soie avoit man- » qué dans ces provinces, & quels seroient » les moïens de la faire réussir ». Les mémoires présentés au concours n'ayant point paru satisfaisans, l'académie a résolu de ne pas donner le prix & d'abandonner la question. — Elle avoit proposé extraordinairement en 1784 l'éloge du chancelier Carondelet, éloge, qui sous la forme d'un mémoire historique & politique devoit contenir un détail circonstancié des faits & commissions dont ce magistrat fut chargé par les Princes de la Maison de Bourgogne & d'Autriche sous lesquels il servit. Le prix a été décerné au mémoire françois qui portoit pour devise : *Est animus tibi rerumque prudens & secundis temporibus dubiisque rectus*; & dont l'auteur est Mlle. Marie-Caroline Murray demeurant à Bruxelles. L'académie a jugé que deux autres éloges écrits aussi en françois méritoient une mention honorable. Ils sont distingués par les devises : *Ad prodendam virtutis memoriam, sinè gratiâ aut ambitione, bonæ tantum conscientie pretio ducebatur.* Et : *Justum & tenacem propositi virum non civium ardor pravâ juventum mente quatit solidâ.* Les auteurs sont Mr. Les Brouffart & Mr. Baert.

Pour le concours de l'année 1787, l'académie propose la question historique qui suit. « Indiquer les villes ou autres lieux des » Pais-bas dans lesquels les Souverains respectifs ont fait frapper des monnoies durant » le quatorzieme & quinzieme siecle; & sur- » tout indiquer d'après les ordonnances émanées dans ces deux siecles, ou au défaut » de celles-ci, d'après d'autres documens » dignes de foi, le nom, le titre de l'or, » ou de l'argent, le poids & l'évaluation de » ces monnoies, en monnoie belgeque ou

15. Novembre 1785. 467

» françoise de nos jours ; faire connoître
» enfin les passages des historiens & des docu-
» mens contemporains ou presque contempo-
» rains qui font mention de ces anciennes
» monnoies belgiques. »

Comme le prix de physique n'a point été remporté cette année, & qu'il reste par conséquent deux palmes par rapport à cette classe, à la disposition de l'académie, elle propose pour le même concours de 1787 les deux questions suivantes. 1°. « Indiquer les nouvel-
» les branches de manufactures & de com-
» merce qui pourroient être introduites dans
» les diverses provinces des Pais-bas-autri-
» chiens ; sans nuire à celles qui y sont déjà
» établies ». 2°. « Les vers qui produisent les
» hannetons se multiplient considérablement
» dans nos provinces & font de grands dé-
» gâts dans les campagnes : l'académie pro-
» pose de trouver des moïens sûrs de détruire
» ces insectes dans leurs différens états avec
» le moins de fraix & de perte possibles. »

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or du poids de vingt-cinq du-cats. Les mémoires doivent être écrits en latin, en françois ou en flamand. Ils seront adressés & remis francs de port à Mr. des Roches secretaire perpétuel avant le 16 Juin 1787.

LA HAYE (le 5 Novembre). La grande affaire de la ratification des préliminaires d'accommodement avec l'Empereur paroît être enfin terminée. La province de Groningue aiant accédé à l'avis de la Hollande, la conclusion pour ratifier ces préliminaires a été prise avant-hier par les Etats-généraux à la pluralité des quatre provinces de Hollande, Utrecht, Over-Yffel & Groningue, contre l'avis des trois provinces de Gueldre, Zee-lande & Frise : & , comme il n'est pas ques-tion de conclure la paix ou de déclarer la

guerre, mais seulement de régler des différens, qui ont subsisté sans qu'il se soit commis des hostilités, la ratification résolue est un objet, qui, selon la constitution, ne paroît pas exiger l'unanimité, mais pouvoir se décider à la pluralité des suffrages. D'un autre côté il perce dans le public qu'un courier a apporté des nouvelles inquiétantes sur la ratification des articles préliminaires de la part de la Maison d'Autriche. Il y a encore quelques difficultés à lever touchant l'extension de la navigation des fujets de l'Empereur sur l'Escaut, & sur-tout relativement au commerce des Indes.

M^r. de Kalitschoff, ministre de la cour de Russie a présenté; il y a quelques jours; un mémoire à L. H. P. pour demander l'intervention formelle de la république dans le nouveau différent survenu entre le Roi de Prusse & la ville de Dantzic; différent qui a jusqu'ici empêché, que la convention signée par la médiation de la Russie, ne fût ratifiée par S. M. le Roi de Prusse. On voit aujourd'hui dans le public, la copie suivante de la réponse faite au ministre de Russie par les Etats-généraux :

« L. H. P. sont très-sensibles à l'honneur que l'Impératrice de Toutes-les-Russies leur fait, en leur donnant connoissance de la nature des nouveaux différens survenus entre le Roi de Prusse & le magistrat de la ville de Dantzic, sur la convention, conclue à Varsovie dès l'année passée, par rapport à la navigation & au commerce de la dite ville, convention que S. M. I. avoit garantie elle-même. L. H. P. regardent cette communication

15. Novembre 1785.

469

tion comme une preuve de la bienveillance soutenue de S. M. l'Impératrice pour la république, de la confiance que cette Souveraine met en la justice & l'équité que L. H. P. apportent dans les négociations & dont elles ne se départent jamais dans leur conduite. Que L. H. P. ne font pas difficulté de déclarer, que de tout tems elles ont pris un intérêt réel, & qu'elles le prennent encore dans la conservation & la prospérité de la ville de Dantzig avec laquelle elles ont une étroite liaison, par rapport au commerce de la république avec cette ville; qu'en conséquence, L. H. P. ne desirent rien si ardemment, que de voir disparoitre les nouveaux différens par la voie d'un accommodement amiable, auquel L. H. P. pensent que les sentimens généreux du Roi de Prusse & la complaisance de la ville de Dantzig donneront suffisamment lieu, sur-tout lorsque L. H. P. considerent que la nature de ces nouveaux différens ne leur paroît pas être telle; pour que par une inclination réciproque, ils ne puissent être parfaitement applanis. Que la médiation de S. M. I. leur paroît d'un assez grand poids, pour pouvoir, par elle seule, terminer ces différens, sans que l'intercession de L. H. P. auprès de S. M. le Roi de Prusse soit nécessaire, ne prévoiant pas même qu'elle pût y contribuer, puisque jusqu'à présent L. H. P. n'ont pris dans cette affaire, aucun parti ni pour l'un ni pour l'autre des parties en contestation. »

On apprend de Leuwarde que S. A. S. Mgr. le Prince Statthouder, ainsi que S. A. R. Madame la Princesse d'Orange & les sérénissimes enfans continuent à jouir de la meilleure santé, & qu'au commencement de cette semaine l'illustre famille se rendra à Groningue, & de là, par le pais de Drenth, au château de Loo en Gueldres, où LL. AA. passeront, à ce qu'on assure, une partie de l'hiver.

FRANCE.

PARIS (le 30 Octobre). Rien ne transpire en politique ; les grandes intrigues ont leurs foyers dans les cours de St. Pétersbourg & de Vienne. On fait que les bulletins sur ce sujet, envoyés par les ambassadeurs, doivent être très-intéressans ; mais il est impossible de se les procurer. On a remarqué à Fontainebleau, que les premiers commis des affaires étrangères avoient beaucoup de momens de loisir, qu'ils emploioient, ainsi que leurs subalternes, à partager les délices du séjour.

M^r. Albert de Rioms est ici depuis quelques jours : il est venu rendre compte au ministre des opérations dont il étoit chargé sur les escadres d'évolution qu'il a commandées. On croit actuellement que les nouvelles ordonnances pour la marine ne tarderont pas à paroître ; on n'en fait point les dispositions ; mais toujours est-il certain qu'on veut introduire dans la marine la même subordination qui est établie dans l'armée de terre.

La procession de 313 captifs françois, rachetés cette année dans le royaume d'Alger, par les Mathurins & les religieux de la Merci, a eu lieu le 17, le 18 & le 19 de ce mois ; chaque jour, elle est sortie à huit heures du matin. Le premier, elle s'est rendue en l'église de l'abbaye royale de Saint-Antoine ; le second, en celle de Notre-Dame

15. Novembre 1785.

571

me de la Merci ; & le dernier , en celle des Mathurins. Les religieux seuls ont fait la quête pendant cette procession , & c'est entre leurs mains que l'humanité bienfaisante doit déposer de préférence les aumônes qu'elle destine à cette œuvre de charité. (a)

Nous avons appris par des lettres de Rome que le St. Siege vient de s'intéresser à l'affaire du cardinal de Rohan , & que le résultat d'une congrégation de six cardinaux , tenue à ce sujet , a été envoyé par un exprès à Versailles. Ce courrier a véritablement apporté une lettre au Roi. On dit , qu'elle est fort sage & fort modérée. Sa Sainteté prie seulement S. M. de faire jouir le cardinal de toutes les prérogatives attachées à sa dignité & à son état : elle prouve , que , même jugé par le parlement , le cardinal ne peut être soustrait pour cela à un autre jugement , qui est celui du college des cardinaux. On ignore la réponse , que le Roi a faite à ce bref. Du reste il est possible , comme on le dit à Rome , que le Pontife ait écrit en même

(a) Les beaux-esprits témoins de cette édifiante & attendrissante cérémonie ; se sont mis à déclamer contre les Souverains d'Europe qui ne détruisoient pas ces repaires de pirates & de voleurs publics. Telle est la marche de la réformatrice philosophie : elle spécule & verbiage là où la religion agit , & où la charité qu'elle inspire , se manifeste par des faits éclatans. — 15 Septembre 1785. p. 94 & suivantes.

me tems au cardinal de Rohan ; mais bien des personnes ne croient pas, qu'il ait en-voïé sur le même objet un bref au premier-président. Il paroît du reste que l'affaire du prisonnier prend une tournure favorable, & que la Dame la Motte sera seule déclarée coupable. Jamais l'intrigue la mieux concertée, jamais l'escroquerie la plus audacieuse n'ont fait jouer des ressorts plus secrets & plus puissans que ceux dressés pour faire tomber le cardinal dans le piège. Voici l'un des principaux, celui dont nous avons tardé si long-tems de parler, parce qu'il nous paroissoit romanesque & fabuleux : peu de tems après que le cardinal eût livré le collier qu'il croioit avoir été remis à sa destination, il se plaignit à sa confidente de ce qu'il n'étoit pas mieux traité par la Reine qu'auparavant, malgré le service qu'il lui avoit rendu. Pour lui ôter cette idée, la cabale infernale qui l'assiégeoit, imagina de lui persuader qu'il auroit une conversation avec S. M. Pour cela on donna rendez-vous à 9 heures & demie du soir à M^r, le cardinal sur la terrasse du château de Versailles : une femme se présente ; elle remercie le cardinal des soins qu'il s'est donnés ; elle promet de la reconnoissance ; le cardinal se tue en protestations, lorsqu'on apperçoit quelqu'un qui avance de ce côté ; c'est Mgr. le comte d'Artois ; la prétendue Reine craint d'être apperçue ; elle rentre dans le château, & M^r. le cardinal s'en va fort content, bien persuadé qu'il a l'assurance des bonnes grâces de S. M., & qu'il sera ministre d'état

15. Novembre 1785. 473

avant un mois. Mde. la Motte a caché long-tems le nom de la personne qui avoit eu l'effronterie de jouer un pareil rôle ; enfin on a sçu que c'étoit une Dlle. d'une réputation équivoque appelée Mlle. Oliva ; elle a disparu & n'a pas été arrêtée comme tout Paris l'a cru un instant. La seule chose qui dans un mémoire de Böhmer, paroisse favorable au premier coup-d'œil à Mde. la Motte, c'est qu'on la voit elle-même avouer Böhmer que la signature de la convention est fautive ; mais il ne faut pas beaucoup réfléchir pour reconnoître que par cet aveu elle vouloit éviter tout recours auprès de la Reine, & qu'elle se persuadoit que le cardinal se voiant trompé paieroit le collier plutôt que de se donner pour dupe aux yeux de la cour & du public. On dit aujourd'hui que cette intrigante ne descend pas de Henri de St. Remi *. Ce sont les menées de Mad. de B. qui lui ont valu une pension. Son pere est un simple soldat, retiré, mort à l'Hôtel-Dieu sous le nom de St. Remi, & enterré à Clamart.

Le travail des évêques chargés de trouver des expédiens pour former la somme nécessaire à l'augmentation des émolumens des portionnaires congruistes, se dirige tout entier sur les cures, qui ne sont point à portions congrues, ou qui ont le droit de cueillir la dîme dans l'étendue de leurs paroisses. Suivant un calcul fait en forme de cadastre, les pasteurs de campagne seroient unanimement réduits chacun aux honoraires de 800

* 1785

livres. Il est vrai que ce nouvel arrangement ne doit point toucher au casuel, & les curés qui en recueillent feront certains d'en jouir imperturbablement. Il paroît néanmoins que ce projet ne devra point passer, vu la lésion proposée, qu'éprouveroit les curés dans les cas où l'on auroit exécuté ce même projet : 1^o, parce que les jeunes gens se vouent moins à l'Eglise : 2^o, parce que la modicité des avantages qu'offriroit alors le sacerdoce, acheveroit de dégoûter les sujets qui s'y destinent : 3^o, parce que la dîme appartient aux paroisses, qui la regardent, dans les mains des pasteurs, comme un bien réservé au soulagement de leurs pauvres, & dont elles font, par un droit plus que légitime, autorisées à empêcher la répartition de ce subside, sur d'autres que sur elles-mêmes (a). Tout bien considéré, quelque tentative qu'on puisse faire, pour épargner les gros décimateurs, il semble qu'eux seuls doivent se charger du soin indispensable d'ajouter des secours à la subsistance incomplète des curés congruistes.

La requête en cassation de l'arrêt du parlement de Dijon, présentée par le comte de Lally-Tolendal, avoit été appointée; mais quand il s'est agi de prononcer la cassation,

(a) Raïson digne de la plus sérieuse considération, & qu'on ne peut rejeter sans offenser la charité, la justice & la bonne politique. 1 Décembre 1781, p. 499, 494.

15. Novembre 1785. 475

le plaideur a été débouté de toutes ses demandes, & l'arrêt est conforme par le fait de ce déboutement. Il ne fera donc plus question de cette affaire.

L'emprisonnement de Cagliostro, qu'on dit cependant n'avoir rien de commun avec le collier, semble avoir rendu sages nos magnétiseurs, nos empiriques, nécromanciers & autres personnes du jour. Du moins on en parle très-peu. Les aéronautes mêmes paroissent avoir pris le parti d'aller sur terre; on voit encore de tems en tems sur l'art de ceux-ci quelques petits vers, tels que les suivans :

Que les ballons auroient de prix,
S'ils pouvoient de nos beaux esprits
Emporter la troupe légère!
Pour loger leurs jolis talens,
Il leur faut des palais roulans,
Qui les éloignent du vulgaire.

Epitaphe de Pilastre, par un professeur du
college de Meaux.

*Hic lapsus jaceo indignante Pilaster ab æthra,
Quæque cadunt astris ossa Vimilla * tenet.
Aëra perspiciuntur aves, permittitur æquor
Piscibus; ultricem sic homo calcet humum.
Me non Icarie cautum fecere ruina:
Cautior en fuit, sis, peregrine, meis.*

* V
village
enterre
à Me.

A l'occasion de la mort de M^r. Thomas, qu'on dit mal-à-propos avoir retouché les ouvrages de M^r. Necker avec lequel on savoit qu'il étoit particulièrement lié, on a répandu cette épigramme; l'idée n'est pas neuve, mais qu'importe à la malignité,

quand elle trouve l'occasion de se donner l'essor ?

Vous jugez bien qu'à la mort de Thomas

A Saint-Ouen ce fut un grand fracas :

Et Necker désolé fit, sans être en délire,

Un serment d'un genre nouveau :

Puisqu'un ami si cher, dit-il, est au tombeau,

Je jure de ne plus écrire.

Le 13, a été inhumée à St. Sulpice, la comtesse de Turpin, fille du feu maréchal de Lœvendal & auteur des *Journées de l'Amour*. Sa mort est, dit-on, le seul chagrin, qu'elle ait donné à son mari & à ses enfans (bon mot répété d'après Louis XIV lors de la mort de la Reine Marie-Thérèse d'Espagne). Une petite vérole pourpreuse l'a enlevée en moins de trois jours, quoiqu'elle eût été depuis long-tems soigneusement inoculée. On disoit à la cour pour la désigner :

Esprit & beauté ;

Sageesse & bonté

S'unissent ensemble :

Lise les rassemble.

Tous les gens de justice qui avoient été envoyés à Chanteloup pour procéder à la levée des scellés du feu duc de Choiseul, en sont revenus depuis peu si dangereusement malades, que M^r. Giret de Valville, jeune notaire, & le procureur sont morts ces jours-ci. Deux clercs sont mourans, & le commissaire ainsi que l'huissier priseur ne sont pas encore hors de danger. On n'est point d'accord sur la cause de ce fâcheux accident : les uns disent qu'ils ont été empoisonnés par des dragées qu'ils ont trouvées dans un secrétaire du feu duc de Choiseul ; le sentiment des autres l'attribue à des casseroles mal

15. Novembre 1785. 477

étamées d'une auberge où ils ont pris un repas en revenant à Paris.

NOUVELLES DIVERSES.

Les lettres de Rome & des environs continuent à donner des récits très-affligeans touchant les tremblemens de terre. La ville de Terni a essuïé une secouffe terrible; toutes les maisons ont tellement souffert qu'on ne peut plus y entrer sans courir le danger d'être écrasé. — On assure que le prince de Kaunitz se rendra dans peu à Ratisbonne pour des objets très-importans. — Il paroît que les nouvelles difficultés relatives à la paix avec les Hollandois, concernent l'Escaut & le commerce des Indes. — Les avis de Berlin du 28 Octobre contiennent des nouvelles inquiétantes touchant la santé du Roi de Prusse, qu'on avoit dit entierement rétabli de la goutte. — On commence à douter que les troupes autrichiennes quittent les Pais-bas. Le régiment de Bender arrivé à Luxembourg le 3 Novembre, a reçu ordre d'y faire halte. — Le 24 Octobre l'Electeur de Cologne a quitté Vienne, pour retourner à Bonn par Mergentheim & Munster.

M O R T S.

Joseph - Charles - Alexandre comte d'Auteroche, chevalier de St. Louis, ancien commandant de bataillon des gardes-françoises, & lieutenant-général des armées du Roi, est mort à Brioude en Auvergne le 29 Août.

Edmond-Sébastien-Joseph de Stoupy, chanoine-tréfoncier & théologal de l'église de Liege, abbé d'Airvaux & de St. Pierre à Châlons-sur-Saône &c, est mort à Paris, le 13 Octobre.

Mr. de Burigny de l'académie des belles-lettres qui venoit d'obtenir, il n'y a pas 3 mois, une pension du Roi de 2000 livres, est mort ces jours derniers à Paris: c'étoit un vieillard fort laborieux & fort respectable.

☞ « Mr. l'abbé Para s'étant déterminé à arrêter lui-même, pour quelques jours, le débit de son *Tableau de la religion* *, afin,

de se donner le tems d'y rectifier ou d'y justifier quelques idées & quelques expressions; quatre cartons de douze pages en tout, & une observation générale en douze pages sur l'histoire des Patriarches, & sur la religion primitive du genre humain, lui ont paru remplir pleinement son objet, & devenir, en même tems, une vraie & réelle amélioration pour cet ouvrage. On est averti que les sieurs Cellot & Jombert le jeune, libraires à Paris, livreront *graus ces vingt quatre pages d'impression*, aux personnes qui, ayant déjà acquis le *Tableau de la religion primitive*, iront les prendre chez eux, en leur en présentant des exemplaires, & en consentant (pour éviter tout abus) que l'on y déchire un des feuillets cartonnés; & qu'ils les feront passer de même, en tems & lieu, à leurs divers correspondans, dans les provinces du royaume, & dans les pais étrangers. »

T A B L E.

TURQUIE.	{	<i>Constantinople.</i>	431
		<i>Smyrne.</i>	433
		<i>Tripoli.</i>	434
RUSSIE.	{	<i>Mogador.</i>	435
		<i>Petersbourg.</i>	436
POLOGNE.	{	<i>Varsovie.</i>	441
		<i>Danzig.</i>	442
ESPAGNE.	{	<i>Madrid.</i>	442
PORTUGAL.	{	<i>Lisbonne.</i>	444
DANNEMARCK.	{	<i>Coppenhague.</i>	445
		<i>Rome.</i>	446
ITALIE.	{	<i>Naples.</i>	449
		<i>Venise.</i>	450
ANGLETERRE.	{	<i>Londres.</i>	451
		<i>Vienne.</i>	457
ALLEMAGNE.	{	<i>Berlin.</i>	462
		<i>Ratisbonne.</i>	463
		<i>Francofort.</i>	463
PAYS-BAS.	{	<i>Bruxelles.</i>	464
		<i>La Haye.</i>	467
FRANCE.	{	<i>Paris.</i>	470
		<i>Nouvelles diverses.</i>	477
		<i>Morts.</i>	477